

## Thème 1 Mers et océans au cœur de la mondialisation

### A – Routes et ressources des mers et des océans

1 - Des espaces aux flux nombreux

2 - Des ressources nombreuses

### B – Rivalités, tensions et défis

1 - Le partage des richesses

2 - La maîtrise des mers et des océans

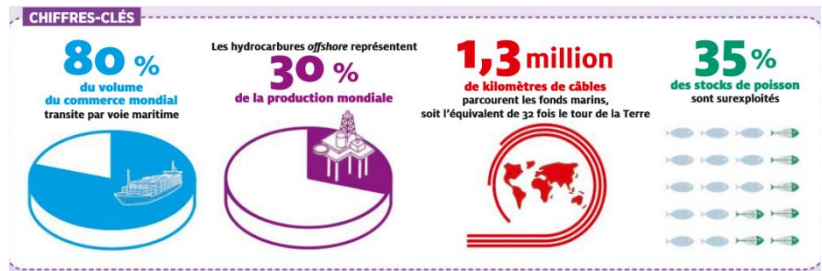
3 - Des défis nombreux

### C – La France puissance maritime ?

1 - Des espaces maritimes immenses et diversifiés

2 - Des éléments de puissance

3 - Des défis à relever



**Aire marine protégée (AMP) :** réserve protégeant le milieu maritime de l'impact négatif des activités humaines.

**Biotechnologies marines :** Utilisation de la biodiversité marine pour des applications industrielles

**Capacité de projection :** Capacité pour un État de déployer des forces militaires même loin de son territoire.

**Choke-point :** goulet d'étranglement

**COM (Collectivités d'Outre-Mer) :** territoires d'outre-mer disposant d'institutions et de statuts particuliers.

**Conchyliculture :** élevage des coquillages.

**Conteneur :** caisson métallique de taille standardisée qui peut être transféré sur différents modes de transport.

**Conteneurisation :** adoption des conteneurs pour l'essentiel du transport des produits, manufacturés en particulier

**DROM (Départements et Régions d'Outre-Mer) :** collectivités territoriales disposant du même statut qu'un département ou une région métropolitaine : les lois et règlements français et européens s'y appliquent.

**Économie bleue :** économie garantissant la meilleure utilisation possible des espaces maritimes en conciliant développement économique et protection,

**Économie maritime :** économie reposant sur les activités liées aux océans, mers et côtes, du secteur primaire (pêche et aquaculture), secondaire (agroalimentaire, construction navale, production énergétique...), et du secteur tertiaire (commercialisation des produits de la mer).

**Énergies marines renouvelables :** Ensemble des énergies qui utilisent en mer la force du vent ou de la houle, les différences de températures, les courants marins.

**EVP :** Equivalent vingt pieds : unité de mesure des terminaux et navires porte-conteneurs basé sur le volume d'un conteneur de 20 pieds (6,1 mètres).

**Façade maritime :** espace littoral concentrant plusieurs ports permettant de mettre en relation l'espace continental de l'arrière-pays avec le reste du monde.

**Feeding :** transbordement entre les grands navires de ligne qui font escale dans un nombre limité de grands ports (hubs), et les plus petits navires (feeders) qui acheminent les marchandises vers des ports de plus petite taille.

**Foreland** ou avant-pays : ensemble des pays desservis par les lignes ou dessertes régulières qui touchent un port ou un aéroport.

**Halieutique :** relatif à la pêche.

**Hinterland** ou arrière-pays : aire d'attraction et de desserte continentale d'un port

**Hub :** point d'un réseau (aéroport, port) drainant passagers et marchandises pour les redistribuer à une échelle internationale.

**Interface :** zone de contact entre deux espaces géographiques distincts. Elle génère le plus souvent des flux, mais parfois aussi des tensions.

**Maritimisation :** processus d'accroissement depuis les années 1970 des échanges par les voies maritimes dans le contexte de la mondialisation. Entraîne une dépendance croissante des sociétés, des économies, des territoires envers les mers et les océans.

**Mytiliculture :** élevage des moules.

**Off-shore :** « au-delà des côtes », caractérise ici les ressources sous le sol marin.

**Ostréiculture :** élevage des huîtres.

**Pavillon de complaisance :** immatriculation d'un navire choisie pour son caractère peu contraignant (fiscalité, sécurité du navire ou droit du travail).

**Pôle Logistique :** espace de stockage et de redistribution de marchandises favorisant l'implantation d'entreprises.

**Projet Extraplac :** Programme national de préparation des demandes d'extension du plateau continental juridique (donc de la ZEE) auprès de l'ONU.

**Puissance maritime :** État (ou union d'États) qui se distingue par sa capacité d'influence via les océans, sur l'espace mondial dans les domaines économique, culturel, militaire et diplomatique.

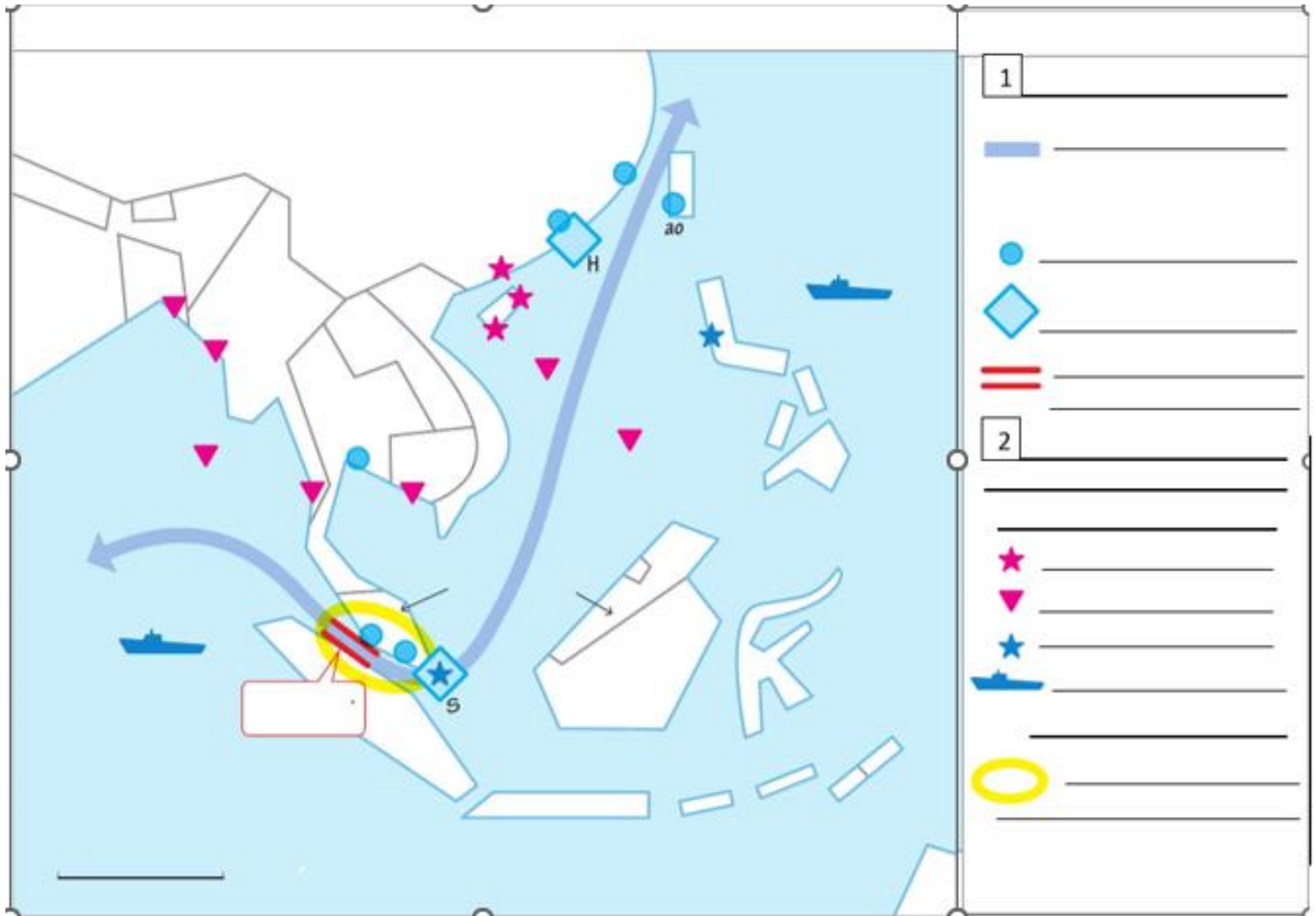
**Route circumterrestre :** route maritime faisant le tour de la terre en passant par les principaux foyers de l'économie mondiale.

**Smart port :** Port utilisant les technologies numériques pour mieux gérer les flux et relier les différents acteurs entre eux.

**Technopôle :** espace productif tourné vers l'innovation, qui accueille des entreprises, des universités et des centres de recherche spécialisés.

**Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) :** ensemble des territoires ultramarins français inhabités et dispersés dans l'océan Indien et dans l'océan glacial Antarctique : archipel Crozet, îles Kerguelen, îles Saint-Paul et Amsterdam et la Terre Adélie. Leur fréquentation est réservée aux scientifiques et aux militaires. Depuis 2007, les îles Éparses ont été intégrées à la collectivité d'outre-mer des TAAF.

**ZEE :** zone économique exclusive, allant jusqu'à 200 milles (370 km) de la côte, où la circulation est libre pour tous, mais où l'État riverain exerce des droits exclusifs d'exploitation des ressources



### Thème 1 Mers et océans au cœur de la mondialisation

Les mers et les océans fournissent de nombreuses ressources. Ils sont aussi des supports essentiels des échanges, entraînant la maritimisation de l'économie mondiale. Parce qu'ils représentent une ressource majeure, les mers et les océans constituent d'importants enjeux politiques, économiques, mais également environnementaux dans un contexte de mondialisation. Des acteurs multiples tentent de s'approprier ces espaces pour y assurer la libre circulation des hommes et des biens, pour exploiter leurs ressources, mais aussi pour les protéger.

#### A – Routes et ressources des mers et des océans

##### 1 - Des espaces aux flux nombreux

###### a) Un enjeu majeur

Les routes maritimes ont un rôle majeur dans l'histoire économique et géopolitique mondiale. Les mers et les océans de la planète couvrent  de la surface du globe et le contrôle de la mer a toujours été un enjeu pour les civilisations, autour de la Méditerranée puis de l'Atlantique et du Pacifique.

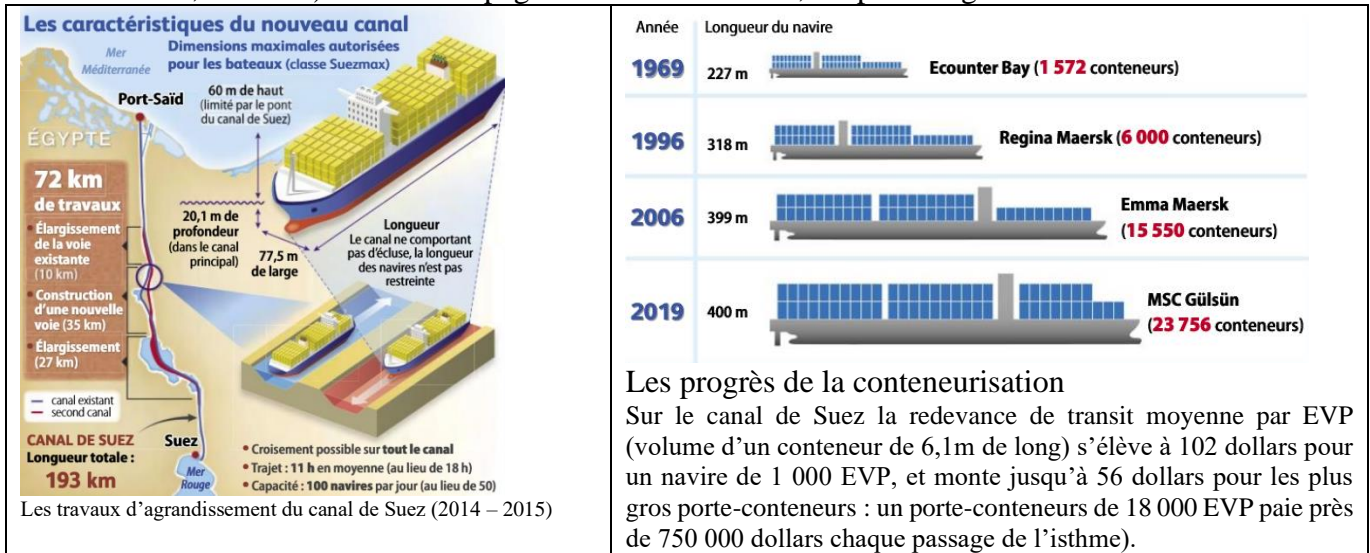
Aujourd'hui, 90 % des marchandises sont exportés par bateau. Le trafic maritime mondial a augmenté de 25% entre 2007 et 2017. Par ailleurs, 99 % des flux Internet traversent les mers et océans grâce à 380 câbles sous-marins.

###### b) L'évolution technique

Pour s'adapter à cette forte demande, les navires deviennent plus gros et se spécialisent (porte-conteneurs, méthanier, pétrolier). Depuis les années 1960, les porte-conteneurs sont passés de 500 boîtes à plus de 21 000 et atteignent 400 m de long, ramenant en moyenne le coût du transport maritime à moins de 2 % du prix de revient des marchandises. Cependant, le transport d'hydrocarbures (pétrole, gaz) et de matières premières (métaux, grains...) domine nettement en volume (82,9 %) celui de produits manufacturés par conteneurs (17,1 %).

Les canaux transocéaniques, points de passage incontournables, s'adaptent au gigantisme des navires : le nouveau canal de Suez voit transiter 100 navires par jour (50 avant les travaux). Les péages représentent la troisième ressource économique pour l'Égypte. En 2017, la Turquie a lancé le projet du canal d'Istanbul pour contourner le détroit du Bosphore

aujourd'hui saturé par la circulation maritime (navires de marchandises, paquebots de croisière, ferries...) Pour accompagner la maritimisation, les ports s'agrandissent



### c) Des espaces plus ou moins intégrés

Un petit nombre de routes maritimes regroupe l'essentiel des flux de marchandises (hydrocarbures, matières premières agricoles, produits manufacturés...).

75 % des échanges s'effectuent entre les façades maritimes européennes (Northern Range), asiatiques et nord-américaines, où se concentrent les principaux ports (Shangai, Singapour, Rotterdam, Los Angeles), les grands centres économiques et les métropoles mondiales.

Depuis 1984, les flux Pacifique ont dépassé ceux de l'Atlantique. Ces routes sont jalonnées de hubs qui redistribuent les marchandises vers des ports secondaires et leur arrière-pays.

En 2019, 14 des 20 premiers ports mondiaux sont asiatiques (9 en 2000) dont 9 chinois (2 en 2000). Le port de Shanghai, 1<sup>er</sup> port mondial en 2019, traite 42 millions de conteneurs par an (5,6 en 2000).

La fonte des glaces de l'océan Arctique est à l'origine de nouvelles voies maritimes permettant de relier les grands ports d'Europe et d'Asie avec un gain de distance de 40 %.

Les détroits (Ormuz, Malacca, Bab el-Mandeb, Bosphore...), et les canaux (Suez, Panama) ont un rôle géostratégique majeur dans la mondialisation. Or, nombre de ses espaces sont des lieux de tension extrême.

Des espaces périphériques des océans sont intégrés à la mondialisation par des flux régionaux (*feeder* dans la Baltique) ou des flux de transit. C'est le cas de la Méditerranée qui est aujourd'hui aux limites de ses capacités en raison des flux nombreux et de la surexploitation de ses ressources.

Des espaces sont en marge ou exclus de la maritimisation et donc de la mondialisation de l'économie. C'est le cas des mers bordières sud-atlantiques et sud-pacifiques, et bien sûr des États enclavés.

## 2 – Des ressources nombreuses

### a) Les ressources halieutiques

Les ressources maritimes sont d'abord halieutiques. Environ 80 millions de tonnes de poissons sont pêchés en mer chaque année. Ce chiffre stagne en raison de la surexploitation et de l'épuisement des ressources. La Chine, l'Indonésie et les États-Unis sont les trois principaux pays pour les captures. Le Pacifique regroupe la moitié des captures marines dans le monde devant l'Atlantique (environ 20 %).

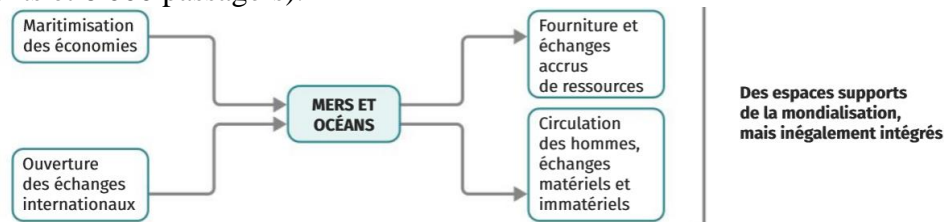
### b) Les ressources minières

Les ressources maritimes représentent 1/3 de la production mondiale de pétrole et de gaz et 1/4 des réserves connues. Les progrès techniques récents permettent des forages de plus en plus profonds dans de nombreuses zones d'exploitation (Arctique, golfe du Mexique, Alaska, golfe de Guinée). Les profondeurs renferment des minerais (nickel, cuivre, terres rares, nodules polymétalliques). D'autres ressources sont très recherchées, comme le sable pour la construction (Chine, Singapour, Dubaï).

Les vents, les marées et la houle ouvrent aussi des perspectives de production d'énergies marines renouvelables (EMR). Elles ne représentent actuellement que 0,03% du mix énergétique mondial, mais pourraient fournir cinq fois la totalité de la consommation électrique mondiale. Le Royaume-Uni, très avancé dans l'éolien offshore, projette de produire un tiers de son électricité grâce à cette énergie en 2030.

### c) *Les ressources touristiques*

Les pratiques sportives ou récréatives en mer sont nombreuses et le tourisme balnéaire est un enjeu économique important. Les activités de croisière maritime connaissent une forte croissance. La mer des Caraïbes est le principal bassin de croisière, suivie par la mer Méditerranée. Cette activité est de plus en plus remise en question du fait de son impact environnemental. La plaisance a engendré de vastes aménagements des littoraux, de façon assez standardisée, avec des marinas. C'est à Dubaï que se trouve la plus grande du monde (4400 yachts et 6 000 passagers).



## B – Rivalités, tensions et défis

### 1 – Le partage des richesses

Le partage des espaces maritimes repose sur le droit international, défini par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer signée à Montego Bay (Jamaïque) en 1982. Un Etat côtier dispose de la pleine souveraineté sur ses eaux territoriales (limite des 12 milles), puis d'une souveraineté sur sa zone économique exclusive (ZEE, limite des 200 milles). Il peut y réglementer l'accès et l'exploitation des ressources naturelles. Au-delà, les eaux internationales, ou haute mer, sont des espaces de libre circulation, où l'exploitation des fonds est réglementée par l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM). Certains États disposent d'immenses ZEE. Les États-Unis sont au premier rang (12,2 millions de km<sup>2</sup>), devant la France (10,7 millions de km<sup>2</sup>) qui bénéficie de ses territoires ultramarins. Les ZEE représentent 36 % des mers du globe et suscitent de nombreuses tensions. Ainsi, la Chine cherche à imposer sa souveraineté sur des espaces maritimes qu'elle considère comme historiquement rattachés à son territoire, pour le transit mais aussi en raison des ressources halieutiques et minières.

La haute mer n'est pas une zone de non-droit. La pêche d'espèces protégées (baleines...) y est interdite et un navire ne peut s'y aventurer sans être immatriculé auprès d'un État. Cet espace maritime international est encore peu connu puisque seulement 20 % des fonds marins dans le monde sont cartographiés.

### 2 – La maîtrise des mers et des océans

Un petit nombre d'États dispose d'importantes flottes militaires leur permettant de protéger leurs intérêts. C'est le cas de la France et du Royaume-Uni. Mais ce sont les États-Unis qui disposent des forces les plus importantes (11 porte-avions), présentes sur tous les océans du globe. « Gendarme » naval mondial, ils doivent composer avec la montée en puissance de la marine chinoise qui possède aujourd'hui deux porte-avions et de nombreux sous-marins. L'Inde est également une puissance navale émergente.

La libre circulation des mers et des océans, garantie par le droit de la mer, est primordiale dans certains passages maritimes. Les détroits situés sur des routes maritimes mondiales (Malacca, Gibraltar) sont surveillés le plus souvent dans le cadre d'une coopération des États riverains et des puissances.

La concentration du trafic dans des goulets d'étranglement (Choke points) freine et fragilise le trafic. Les détroits et les canaux transocéaniques restent des lieux de vulnérabilité géopolitique. Le détroit d'Ormuz, par lequel transite 35 % du pétrole exporté par voie maritime, est le théâtre de rivalités très vives. En 2019, l'Iran a menacé de le fermer.

Actuellement, dans l'océan glacial Arctique, la fonte de la banquise suscite les convoitises des pays riverains pour l'exploitation des ressources et la maîtrise des nouvelles routes maritimes marchandes (route du Nord-Est).

### 3 – Des défis nombreux

**a) La surexploitation**

La surpêche menace les océans. Selon la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), la part des espèces surexploitées est passée de 10 % en 1974 à 33 % en 2015, tandis que celle des espèces capturées à la limite de leur capacité de renouvellement est passée de 50 à 60 %, C'est en Méditerranée et en mer Noire que la situation est la plus critique.

L'aquaculture semble être une solution pour préserver les espèces marines, mais ce secteur très industrialisé a massivement recours aux antibiotiques et aux désinfectants, avec des répercussions sur l'environnement. De plus, ces élevages utilisent des farines de poissons qui provoquent encore plus de surpêche.

**b) La pollution**



L'explosion du trafic maritime conduit à des pollutions. Responsable de 3 % des gaz à effet de serre, la part du transport maritime pourrait passer à 17% en 2050. Le transport d'hydrocarbures et l'exploitation offshore occasionnent d'importantes pollutions (marées noires...). Les pollutions d'origine terrestre (pesticides, déchets non traités), représentent environ 80 % de la pollution marine. Chaque année, près de 10 millions de tonnes de déchets plastiques sont rejetés dans les mers. Ils s'accumulent dans cinq zones (les gyres), dont la plus grande, dans le Pacifique Nord, connue sous le nom de « 7<sup>e</sup> continent », fait près de trois fois la taille de la France. Ils mettent en péril une grande partie de la faune marine. Les modifications des océans s'accroissent. L'océan absorbe 26 % du CO<sub>2</sub> dégagé dans l'atmosphère, ce qui contribue à son acidification. La capacité de l'océan à l'absorber pourrait se réduire, participant ainsi au changement climatique.

**c) Trafics et piraterie**

La piraterie est également importante (golfe d'Aden, Caraïbes, golfe de Guinée, détroit de Malacca). En 2018, 201 attaques de pirates en mer ont été recensées (180 en 2017). L'essentiel des flux illicites emprunte la voie maritime : drogues, armes ou migrants. La lutte contre ces activités mer s'intensifie. Les marines de nombreux États sont mobilisées contre la piraterie (opération européenne Atalante dans l'océan Indien) et les trafics.

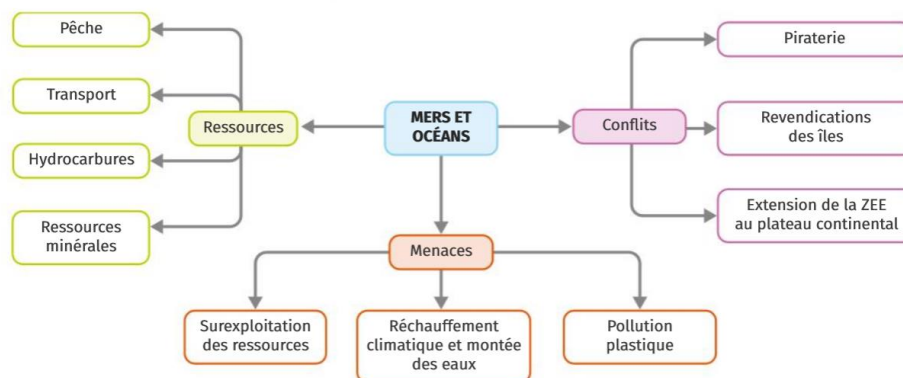
**d) La recherche de solutions**

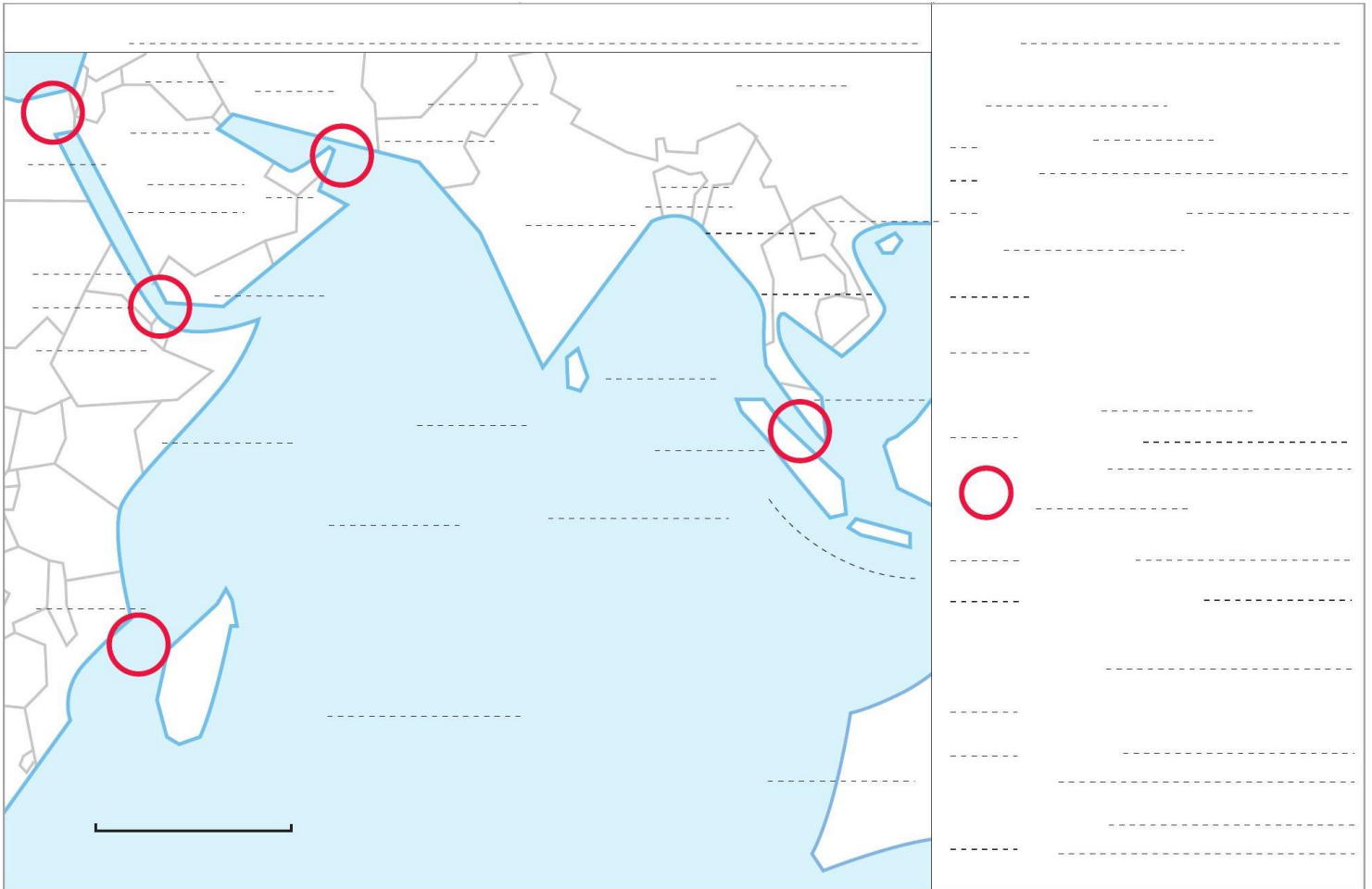
Les cinq plus grandes aires marines protégées dans le monde

	Superficie en km <sup>2</sup>
Réserve marine de la mer de Ross (Antarctique)	2 090 027
Parc marin des îles Cook (Océanie)	1 976 000
Terres australes françaises (océan Austral)	1 662 774
Papahānaumokuākea à Hawaii (États-Unis)	1 508 870
Parc naturel de la mer de Corail (Nouvelle-Calédonie)	1 292 967

Les États côtiers lancent des mesures comme les aires marines protégées : préservation des mangroves, des barrières de corail, des espèces halieutiques. Au nombre de 5000, leur surface couvre seulement 7,3 % des océans (26 millions de km<sup>2</sup>) mais elle pourrait doubler d'ici 2030. Des associations régionales réglementent les pratiques. En 2019, les dix pays de l'Asean ont adopté la déclaration de Bangkok pour réduire significativement les débris marins en Asie du Sud-Est. L'UE interdira également la pêche électrique en 2021 mais, dans le même temps, elle élargit les aides financières pour la construction de grands chalutiers. Il existe aussi des ORP (organisations régionales de pêche) regroupant des États qui s'entendent pour limiter les excès (protection d'espèces, quotas...). Des ONG souhaitent l'essor

d'une économie bleue et se mobilisent pour une exploitation durable des ressources.





### C – La France puissance maritime ?

La France figure au classement des premières puissances économiques mondiales, notamment grâce à sa présence dans tous les océans, ce qui lui confère une position stratégique. Les mers et océans constituent en effet une véritable ressource pour le pays qui les exploite, les sécurise et les contrôle.

#### 1 - Des espaces maritimes immenses et diversifiés

##### a) Une présence mondiale

Avec 5 000 km de littoral, la France métropolitaine est le seul pays européen à posséder trois façades maritimes (Atlantique, Méditerranée et Manche/Mer du Nord). Toutefois, 96 % de la ZEE française est en Outre-mer et ce sont ces territoires qui confèrent à la France sa présence maritime sur tous les océans. Si les terres émergées françaises sont infimes (0,45 % des terres), la France, possède le deuxième espace maritime mondial (10,7 millions de km<sup>2</sup>) juste après les États-Unis (12,2 millions de km<sup>2</sup>). Son ambition est d'ailleurs une extension des limites du plateau continental de ses ZEE en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Nouvelle-Calédonie et dans les TAAF (Kerguelen et Crozet). Le domaine maritime de la France s'est ainsi déjà étendu de 579 000 km<sup>2</sup>.

La France bénéficie ainsi d'une implantation stratégique sur les routes maritimes les plus fréquentées du monde (rail d'Ouessant en Manche, canal du Mozambique) profitant à ses activités marchandes ou de défense (10 bases navales). Les eaux françaises fournissent d'importantes ressources pour la pêche, l'aquaculture marine et l'exploitation des fonds marins.

Cette présence maritime planétaire est source de tensions avec d'autres États. Ainsi, l'extension de la ZEE de Saint-Pierre-et-Miquelon dans l'Atlantique nord n'est pas encore actée car elle oppose diplomatiquement la France et le Canada autour d'une zone potentiellement riche en hydrocarbures. Certains territoires (îles Éparses autour de Madagascar, Clipperton, Mayotte) sont revendiqués par d'autres pays, ce qui fragilise la souveraineté française sur ces espaces.

##### b) De nombreux ports

La France compte 66 ports de commerce maritime. Certains sont spécialisés dans l'expédition ou la réception, mais aussi la transformation de denrées ou marchandises (terminaux pétroliers du Havre et de Fos-sur-Mer, industries agroalimentaires liées à la transformation du poisson à Boulogne-sur-Mer. etc.).

Mais ses ports sont en perte de compétitivité par rapport à leurs concurrents. Seuls Marseille, Le Havre, Dunkerque et Calais figurent parmi les 100 premiers ports mondiaux. Premier port français, Marseille n'est qu'à la sixième place européenne et au 52<sup>e</sup> rang mondial. Le Havre, premier port français pour le trafic de conteneurs, et 9<sup>e</sup> d'Europe, n'occupe que la 60<sup>e</sup> place mondiale.

De grands projets de modernisation des espaces portuaires et littoraux français sont portés par l'État, avec les collectivités territoriales. : projet Neptune à Dunkerque, Port 2000 au Havre, Fos 4AXL à Marseille-Fos.

La France occupe le 8<sup>e</sup> rang européen pour le trafic de conteneurs (5 millions de conteneurs manutentionnés). Un conteneur sur deux à destination de la France ne passe pas par un des ports français. Parallèlement, la place de la France dans la navigation mondiale est faible: 407 navires de commerce sous pavillon français en 2019 (30<sup>e</sup> rang mondial).

## **2 – Des éléments de puissance**

### **a) Economique**

La France assure 11 % de l'activité maritime européenne se classant au 4<sup>e</sup> rang derrière le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie. Un demi-million de personnes travaillent dans l'économie maritime, soit 2 % de l'emploi national, un poids supérieur à celui de l'automobile.

Elle est portée par des secteurs traditionnels. La pêche est importante, en métropole mais aussi dans les TAAF ou à Saint-Pierre-et-Miquelon. S'y ajoutent le transport maritime, la plaisance, la construction navale (10<sup>e</sup> rang mondial) et l'assurance maritime (7<sup>e</sup>). Dans ces secteurs, la France possède des entreprises parmi les leaders mondiaux : CMA CGM (4<sup>e</sup> armateur mondial), Chantiers de l'Atlantique (1<sup>er</sup> constructeur de navires de croisière), Bénéteau (1<sup>re</sup> entreprise de plaisance).

La France est le premier producteur européen de biotechnologie marine (chimie, cosmétique, pharmacie) et compte de grandes entreprises internationales dans le secteur maritime (armateur CMA-CGM, constructeur Naval Group).

Le tourisme balnéaire dans les territoires ultramarins participe au softpower français en véhiculant une image positive de la France dans le monde

### **b) Militaire et stratégique**

La France dispose d'un porte-avions à propulsion nucléaire : le Charles de Gaulle et de 10 sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), comme le Suffren, qui assurent la permanence en mer de la dissuasion nucléaire au quotidien (au moins l'un d'entre eux est toujours en patrouille). Des bases militaires situées dans les territoires d'outre-mer ou dans les États alliés (Djibouti, Sénégal ou Émirats arabes unis) facilitent le déploiement rapide de l'armée dans les territoires en crise où la France intervient (Mali en 2013, Syrie et Irak en 2015). Les forces navales sont aussi mobilisées pour venir en aide aux populations en cas de catastrophes naturelles (livraison de vivres et de matériel au Mozambique après le passage du cyclone Idai en mars 2019).

La France lutte contre la piraterie, les trafics illégaux ou le terrorisme, en dépit d'une diminution de 20 % du nombre de bâtiments déployés depuis la fin de la guerre froide, par mesure d'économie.

## **3 - Des défis à relever**

### **a) La croissance bleue**

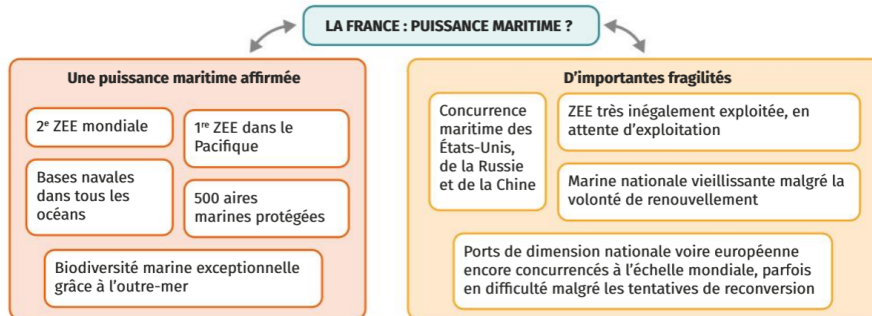
La France dispose d'importants atouts en termes de croissance bleue, qui offre de nouvelles opportunités d'emplois et de richesses. : ressources halieutiques (pêches, aquaculture), biotechnologies, minerais, biochimie marine (sucres alimentaires, gélifiants, médicaments, biocarburants...), énergie marine renouvelable (EMR). Le développement de cette économie bleue est pourtant insuffisant. Les ressources, notamment en Outre-mer, restent inexploitées. Les freins au développement des EMR font que la France ne disposera pas de parc éolien marin avant 2022 alors qu'il en existe 69 en Europe.

### **b) Les enjeux environnementaux**

L'espace maritime français est fortement pollué, que ce soit en métropole avec la multiplication des marées noires, ou en outre-mer avec l'activité nucléaire (qui a pris fin en Polynésie en 1996), le dynamitage des coraux ou l'exploitation minière du phosphate ou du nickel, en Nouvelle-Calédonie par exemple.

Depuis 1975, le Conservatoire du littoral achète et protège les plus beaux rivages de métropole et d'outre-mer. Les tables rondes organisées lors du Grenelle de la mer en 2009 ont abouti à la création de 9 aires marines protégées qui couvrent un quart des eaux françaises afin de restaurer la biodiversité en encadrant les activités humaines (tourisme, exploitation des ressources).

La France plaide aussi pour une gouvernance mondiale des océans. Elle participe à plusieurs conventions internationales visant à protéger la biodiversité et les ressources des espaces marins en Méditerranée, autour de ses territoires ultramarins ou dans l'Antarctique. Quatrième pays au monde par l'étendue de ses récifs coralliens, elle est l'un des pays fondateurs de l'International Coral Reef Initiative (ICRI) visant à ralentir la dégradation de ces écosystèmes marins riches de nombreuses ressources halieutiques. Elle participe aussi à des programmes scientifiques qui étudient les effets du changement climatique et la préservation de la biodiversité marine (programme de la Fondation Tara Océan).



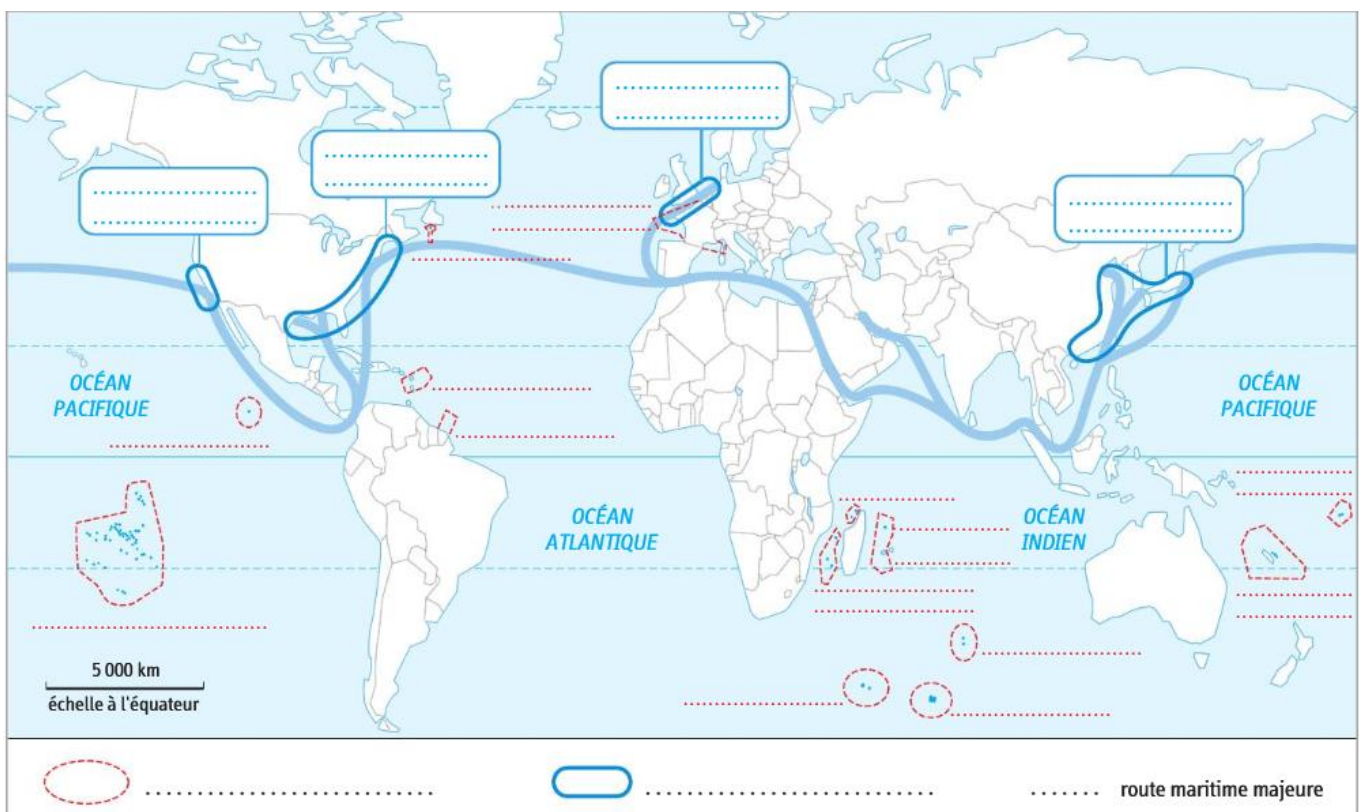
### Conclusion

Les espaces maritimes couvrent 71 % de la surface du globe et représentent 90 % des échanges mondiaux de marchandises. Les routes maritimes relient des grandes façades qui concentrent 75 % des flux. Certains lieux (détroits, canaux...) sont des points de passage stratégiques. D'autres régions sont isolées (enclavement, distance...).

Le droit de la mer s'applique sur l'ensemble des espaces maritimes. Les États côtiers disposent d'une ZEE (36 % des mers et des océans) sur laquelle ils exercent leur souveraineté. Les contentieux sur les frontières maritimes se multiplient. La lutte contre la piraterie s'intensifie afin de sécuriser les routes marchandes. La liberté de naviguer est parfois remise en cause.

Les espaces maritimes sont vulnérables. Les mers et les océans sont des écosystèmes fragiles soumis à de nombreuses pressions : concentration des déchets, marées noires, surpêche... Les mesures de protection se multiplient. Les aires marines protégées couvrent désormais 7,3 % de la surface du globe.

La France avec la 2<sup>e</sup> plus grande ZEE, est bien intégrée dans les réseaux maritimes. En tant que puissance navale, elle participe à la surveillance des océans. Elle dispose de 9 parcs naturels marins dans ses eaux métropolitaines et ultramarines.





**Thème II Dynamiques territoriales, coopérations et tensions dans la mondialisation**

**A - Des acteurs multiples**

1 – Les acteurs publics

- a) Les États
- b) Les coopérations internationales
- c) Les coopérations régionales

2 – Les acteurs privés

- a) Les firmes transnationales
- b) Les diasporas
- c) Les ONG

3 – Des tensions nombreuses

**B – Des territoires hiérarchisés**

1 – Les régions motrices

2 – Les espaces périphériques

- a) Les pays développement
- b) Les espaces en marge
- c) Les oubliés de la croissance

**C- La puissance française**

1 - Une forte présence géopolitique et culturelle

- a) Une puissance diplomatique
- b) Une puissance militaire
- c) Une puissance culturelle

2 – Une puissance économique et financière

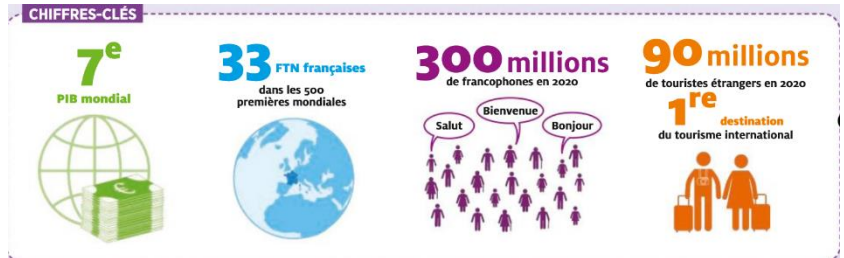
- a) Des industries réputées
- b) Une puissance commerciale

3 – Des espaces plus ou moins intégrés dans la mondialisation

- a) Paris, une capitale mondiale
- b) Des territoires dynamiques

4 - Les limites de la puissance française

- a) Une économie fragile
- b) Des espaces en marge



**ALENA** : alliance USA, Canada et Mexique : elle est moins avancée que l'UE. Devenue l'ACEUM

**Alliance française** : Organisation dont l'objectif est de faire rayonner la langue et la culture françaises. Elle s'organise en un réseau d'établissements.

**Altermondialiste** : partisan d'une mondialisation plus équitable, opposé non à la mondialisation elle-même mais à ses dérives libérales.

**Archipel mégapolitain mondial** : Formule de Dollfuss soulignant l'interdépendance entre les villes de rang mondial.

**Attractivité** : Capacité d'un territoire à attirer les flux, qu'ils soient humains (migrations, mobilités résidentielles et touristiques), matériels (commerce) ou immatériels (IDE).

**Avantage comparatif** : Ce qui permet à un territoire d'être plus attractif qu'un autre.

**BRICS** : les 5 puissances émergentes : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud.

**CARICOM** : Caribbean Community

**CBD** : Central Business District : quartier d'affaires des métropoles mondiales,

**CETA/JEFTA** : accords favorisant les liens commerciaux entre le Canada et l'UE (CETA), et entre le Japon et l'UE (JEFTA).

**Cluster** : Concentration de FTN et PME d'un même secteur d'activité. L'organisation de la production repose sur plusieurs petites entreprises spécialisées, qui coopèrent afin d'innover et sont également en compétition pour conquérir des marchés.

**Compétitivité** : capacité d'une entreprise, d'un secteur économique ou d'un territoire à vendre ou fournir durablement des biens ou services sur un marché concurrentiel,

**Corridor de développement** : Axe de transport facilitant le passage des marchandises et qui permet de désenclaver et de développer des arrière-pays.

**Décision multilatérale** : Décision prise par plusieurs États, selon des règles communes définies au sein des grandes organisations internationales telles que l'ONU.

**Délocalisation** Transfert d'un site productif vers un territoire qui offre des avantages (coût de la main-d'œuvre, fiscalité plus faible...).

**Dérégulation** : Réduction des contraintes pour un marché plus libre et concurrentiel.

**District industriel** : concentration, sur un territoire donné, de petites et moyennes entreprises, spécialisées dans un secteur d'activité.

**DIT : Division internationale du travail** : répartition du système de production à l'échelle mondiale par la spécialisation et la complémentarité des pays et des régions en fonction de leurs avantages : plutôt au Sud la production et au Nord la conception.

**Dumping** : pratique commerciale consistant à vendre à perte pour s'introduire sur un marché extérieur, afin de gagner des parts de marché ou éliminer des concurrents.

**Expatrié** : individu résidant dans un autre pays que le sien.

**Filiale** : entreprise contrôlée par une autre entreprise appelée société mère.

**FMI** : institution chargée d'assurer, à l'échelle mondiale, la coopération, le développement et la stabilité financière. Il aide les états avec des contreparties.

**Forum social mondial** : Sommet des organisations altermondialistes du monde pour répondre au Forum économique mondial de Davos.

**Francophonie/OIF** : Ensemble des personnes et des institutions utilisant le français comme langue maternelle, d'usage ou administrative. Terme désignant aussi l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), qui regroupe 88 États.

**FTN** : Firma Transnationale exerçant ses activités dans plusieurs pays. On parle de FTN quand une société résidente dans un pays détient plus de 10 % du capital dans une autre société résidente dans un autre État .

**G7 – G20** : Le Groupe des Sept (G7) réunit périodiquement les 7 pays les plus industrialisés. Depuis quelques années il est supplanté par le Groupe des 20.

**Gouvernance mondiale** : ensemble de règles, de lois et de normes destinées à réguler les relations internationales et les flux économiques, migratoires et d'informations.

**Hub** : Carrefour, plaque tournante, nœud de communication

**IDE** : Investissements directs à l'étranger

**Indicateur de développement humain (IDH)** : Allant de 0 (peu développé) à 1 (très développé), il tient compte du revenu par habitant, de l'espérance de vie, des années de scolarisation.

**Libéralisme** : doctrine économique reposant sur l'action d'entrepreneurs privés et sur la loi du marché (libre concurrence et libre échange). L'Etat se limite aux tâches régaliennes (police, justice, défense...).

**Marché unique** : zone où les biens, les personnes et les services circulent librement.

**Marge** : Espace situé l'écart des grands flux.

**Mégalopole** : espace formé de plusieurs agglomérations dont les banlieues s'étendent jusqu'à se rejoindre, et cela sur de longues distances.

**Mégapole** : Très grande agglomération : plus de dix millions d'habitants (anciennement huit).

**Métropole** : selon la concentration de ses fonctions de commandement (financier, économique, politique...), domine une région, un Etat, un continent, ou le monde : NYC, Tokyo, Londres, par ex. sont des métropoles mondiales.

**Mondialisation** : Mise en relation des différents espaces mondiaux par des flux de plus en plus nombreux.

**Multipolaire** : organisation du monde autour de plusieurs pôles de puissance.

**OMC** : née en 1994, l'Organisation mondiale du commerce a pour mission la libéralisation du commerce des biens et des services à l'échelle mondiale.

**ONG** : Organisation non gouvernementale sans but lucratif, dont le but est de corriger les déficiences du monde actuel, comme Médecins sans frontières.

**Paradis fiscal** : Territoire taxant très peu les capitaux et pratiquant le secret bancaire.

**Pays émergent** : Pays du Sud connaissant une forte croissance économique, une hausse du niveau de vie et un rôle croissant sur la scène internationale.

**PECO** : Pays d'Europe centrale et orientale

**PMA** : Pays les Moins Avancés, 47 états, avant tout d'Afrique Subsaharienne, cumulant, les aspects du sous-développement.

**Puissance** : Capacité pour un État d'agir et d'imposer sa volonté aux autres États par l'usage du hard power (militaire, économique) et du soft power (culture).

**Remises** : Flux financiers envoyés par des migrants vers leur pays d'origine.

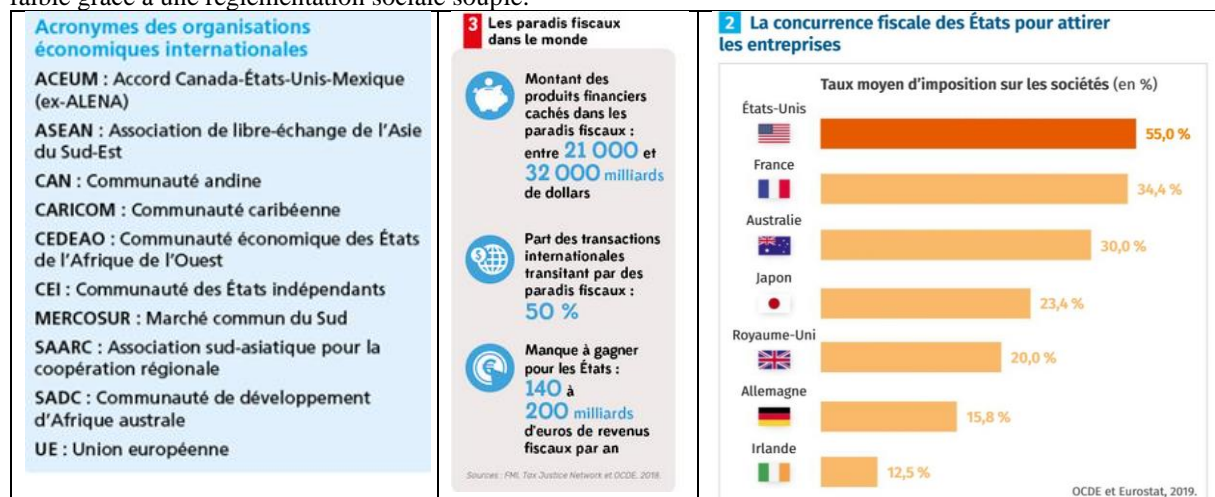
**Triade** : Si la Triade désignait dans tes années 1980 les trois pôles de puissance économique - États-Unis, Union européenne, Japon - la Triade élargie des années 2010 inclut la Chine, Taiwan et la Corée du Sud dans l'aire de puissance asiatique.

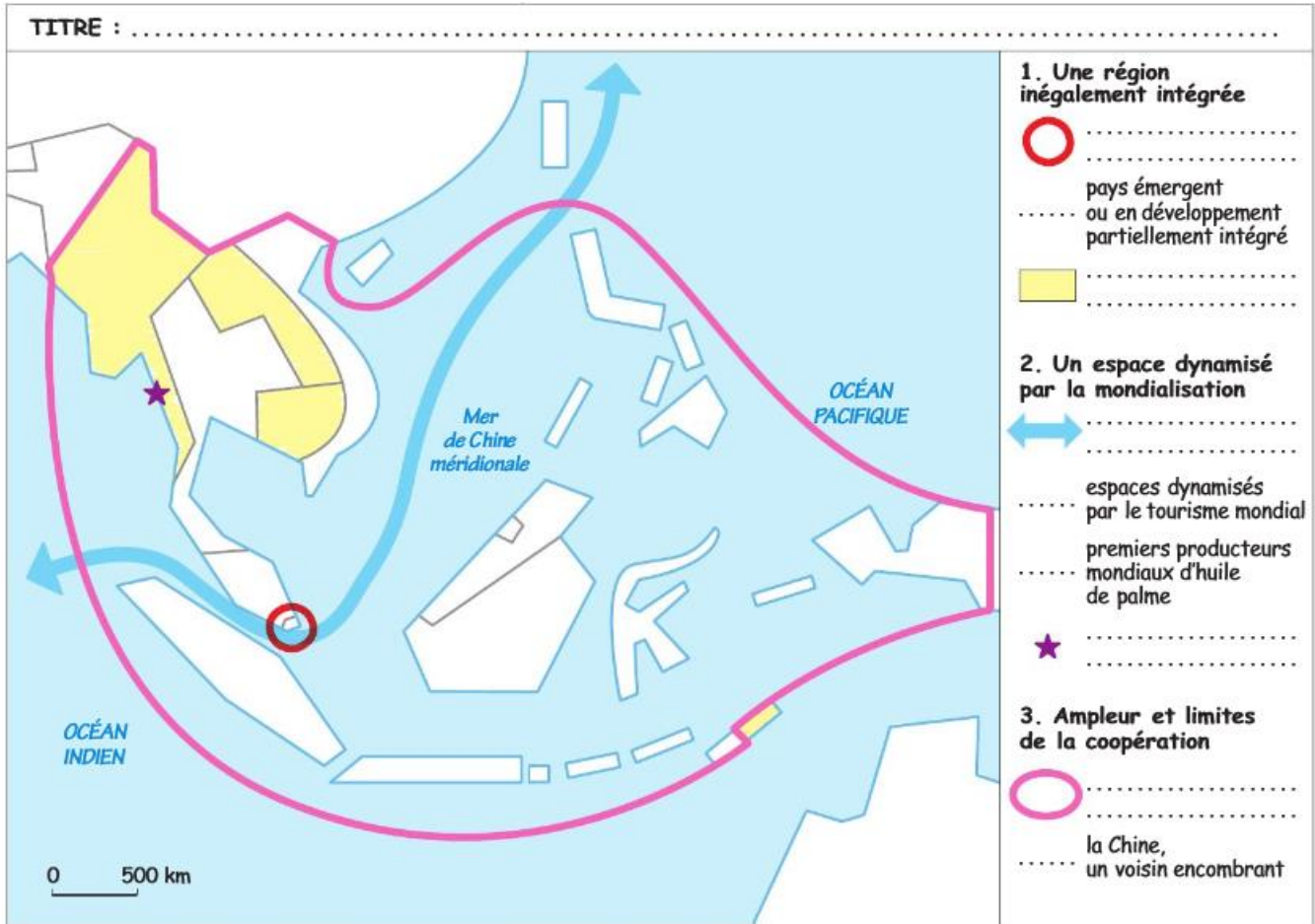
**Union douanière** : Accord commercial régional dont les États membres ont adopté une politique commerciale commune vis-à-vis des États tiers, et notamment une réglementation et un tarif douanier commun.

**Ville globale/mondiale** : métropole exerçant une forte influence sur le monde

**Zone d'intégration régionale (ZIR)** : Union commerciale entre plusieurs États avec, parfois, des politiques économiques et même une monnaie commune.

**Zone franche** : Espace bénéficiant de facteurs attractifs pour des industries : fiscalité basse, coût de main d'œuvre faible grâce à une réglementation sociale souple.





**Thème II Dynamiques territoriales, coopérations et tensions dans la mondialisation**

Le processus de mondialisation est animé par des acteurs tant publics que privés, nationaux et internationaux. À l'œuvre depuis un demi-siècle dans sa phase contemporaine, il recompose rapidement l'espace-monde à toutes les échelles, que ce soit dans ses centres d'impulsion, ses périphéries ou ses marges. La mise en réseau du monde hiérarchise les territoires qui le composent.

**A - Des acteurs multiples**

**1 – Les acteurs publics**

**a) Les États**

La mondialisation a redéfini le rôle des États. Pour attirer les IDE, ils mettent en place des avantages fiscaux (Irlande) ou des zones franches (Chine), modernisent leurs infrastructures (infrastructures de transport : hubs portuaires, aériens, routiers, réseaux multimodaux...), aménagent leurs territoires pour faciliter les échanges. Les intérêts des FTN font partie intégrante de la politique étrangère des États.

**b) Les coopérations internationales**

Les Etats défendent aussi leurs intérêts dans le cadre des OIG (Organisations inter-gouvernementales) : G20, G7, OMC, FMI CETA (entre l'UE et le Canada) OPEP (entre les pays exportateurs de pétrole...).

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) lutte contre le protectionnisme, et joue un rôle d'arbitre. 304 accords commerciaux régionaux y sont référencés en 2020.

Les puissances les plus anciennes (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni) protègent leurs intérêts lors des sommets du **G7**. Le **G20** intègre les nouvelles puissances (**BRICS**) qui réclamaient une meilleure représentativité.

**c) Les coopérations régionales**

Le nombre d'accords régionaux est en constante augmentation. La fin de la guerre froide a favorisé les rapprochements entre États depuis les années 1980. L'échelle régionale est valorisée car considérée comme adaptée aux échanges internationaux, entre une échelle mondiale trop vaste et un cadre national jugé trop étroit. Plus de 600 accords régionaux ont été signés entre les États du monde. Les pays n'appartenant à aucun bloc régional sont rares et marginalisés (Corée du Nord).

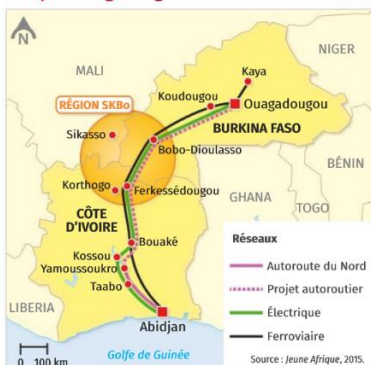
Les niveaux d'intégration varient selon les organisations régionales. Au niveau le plus simple, les zones de libre-échange facilitent le commerce en supprimant les droits de douane (**ACEUM, ASEAN**).

Les unions douanières vont plus loin en créant un tarif douanier unique et en partageant les recettes douanières entre États (Communauté andine, SADC : Southern African Development Community).

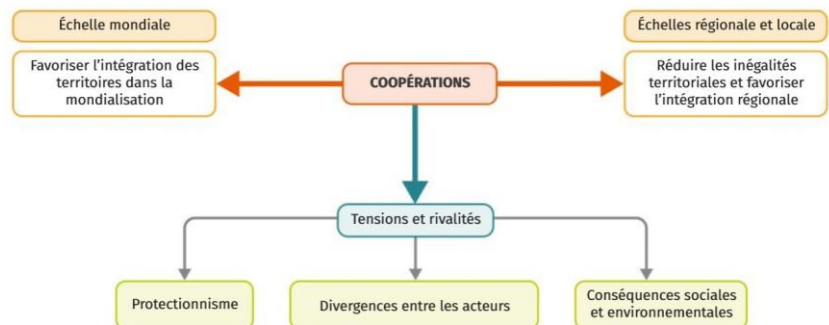
Les marchés communs permettent en plus la libre circulation des personnes, des services et des capitaux (**MERCOSUR**). Les Etats de la **CEDEAO** d'Afrique de l'Ouest adoptent une monnaie commune, nommée l'Eco, qui remplace pour huit d'entre eux le Franc CFA, trop inféodé à la Banque de France.

Grâce à son union économique et monétaire, l'**UE** constitue le niveau d'intégration régionale le plus abouti au monde. Elle représente 34% du commerce mondial. Dans tous les cas ces marchés communs se sont lancés dans l'édification de corridors de développements destinés à désenclaver les régions en difficulté.

**6 Le corridor de développement Abidjan-Ouagadougou**



Le projet d'autoroute reliant Abidjan à Ouagadougou, lancé en 2013, suppose un financement de 3 milliards d'euros.



## 2 – Les acteurs privés

### a) Les firmes transnationales

Les firmes transnationales (FTN) représentent 25 % de l'économie mondiale et les 2/3 du commerce mondial. Environ 80 000 FTN et leurs 810 000 filiales emploient 75 millions de salariés et leurs IDE ont été multipliés par 10 en 20 ans.

La plupart ont leur siège dans les pays développés, mais 36 % d'entre elles sont issues de pays émergents comme Samsung (Corée du Sud), Huawei (Chine), Petrobras (Brésil) ou Petronas (Malaisie).



La répartition des sièges sociaux des 500 premières entreprises mondiales révèle une hiérarchisation des territoires dans la mondialisation. Les FTN privilégient les métropoles et/ou les littoraux. Elles profitent des avantages comparatifs des territoires dans le cadre de la nouvelle division internationale du travail : les fonctions de recherche et de développement sont concentrées dans les pays développés et les activités productives dans des pays disposant de main-d'œuvre à bas coût et d'un droit du travail peu protecteur (Bangladesh, Indonésie...). La spécialisation des territoires entraîne leur mise en réseau avec des flux croissants de marchandises, d'informations et d'individus.

L'Amérique du Nord, l'Europe occidentale et l'Asie orientale concentrent les acteurs décisionnels de la planète. Les États-Unis arrivent toujours en tête avec 133 sièges sociaux (France : 35).

Les FTN se multiplient (mines, énergie, informatique et transports maritimes) dans les pays des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), ainsi que dans d'autres pays d'Amérique latine : au Venezuela, en Colombie, et au Mexique.

Le monde devient un « **village global** » : le nombre d'informations en circulation dans le monde double tous les 18 mois.

### b) Les diasporas

Les migrants forment parfois de fortes communautés soudées dans les pays occidentaux (Chinois, Indiens...) ou au Proche Orient. Ils conservent avec leur pays d'origine des liens forts : flux d'informations (par téléphone, courrier, mail) et financiers (remises). L'Inde est le premier pays récepteur de ces flux financiers, destinés aux familles restées au pays.

Un lien culturel et commercial est également maintenu entre le pays d'origine et les quartiers et influencent les modes de consommation des pays d'accueil (restaurants chinois, films indiens...).

### c) Les ONG

De nouveaux acteurs transnationaux non gouvernementaux se développent : réseaux sociaux, agences de notations financières. Les **ONG** (organisations non gouvernementales) agissent dans des domaines humanitaires variés : santé (Médecins sans frontières), alimentation (Oxfam), droits de l'homme (Human Rights Watch). Elles ont un rôle de pression croissant, souvent très critiques envers les conséquences négatives de la mondialisation sur les plans politiques, sociaux et environnementaux. Elles dénoncent les excès de la finance (ATTAC), les négociations jugées opaques, la fragilisation des spécificités nationales, les atteintes aux petits paysans (Via Campesina), ou à l'environnement (Greenpeace) etc.

Les organisations altermondialistes défendent de nouveaux modèles : démocratie participative, économie solidaire (microcrédit, commerce équitable). Elles se retrouvent régulièrement dans le cadre du Forum social mondial lancé en 2001.

## 3 – Des tensions nombreuses

Cependant, des tensions entre les États remettent en cause les coopérations. Les États-Unis ont, par exemple depuis 2017, privilégié les relations bilatérales (Royaume-Uni ou Japon)

tout en se retirant d'accords internationaux considérés comme contraires à leurs intérêts (sortie de l'Accord de Vienne sur le nucléaire iranien, de l'Accord de Paris sur le climat).

A l'intérieur des organisations régionales ou mondiales, les accords profitent surtout aux principales puissances (États-Unis dans l'ACEUM, Brésil dans le MERCOSUR), au détriment des « petits pays ».

Les États ne parviennent pas toujours à s'entendre pour endiguer les conséquences sociales (délocalisation, précarité, chômage) et environnementales (pollutions, épuisement des ressources) des activités des FTN. C'est le cas, par exemple, des États de l'UE sur l'augmentation de la taxation des GAFAM, qui profitent de l'existence de paradis fiscaux (Irlande, Luxembourg).

Le lobbying exercé par les FTN leur permet d'influencer à leur avantage les politiques économiques et sociales des États (fiscalité, droit du travail),

Les défenseurs du néolibéralisme dénoncent les obstacles à la mondialisation. Inversement, des États reviennent vers des logiques protectionnistes pour protéger leur économie de la concurrence mondiale. Ils remettent en cause l'abaissement des barrières douanières, par des hausses des taxes à l'importation (États-Unis, Brésil) et relocalisent des activités. Les États-Unis, l'UE et la Chine sont les puissances les plus souvent attaquées au tribunal de l'OMC pour non-respect des accords internationaux.

Parallèlement, certains partis nationalistes profitent des critiques à l'encontre de la mondialisation pour réclamer la fermeture des frontières (UE, États-Unis, Inde).

La crise du coronavirus suscite également un débat profond sur les conséquences de la mondialisation : États tributaires de leurs importations pour les produits de première nécessité, entreprises incapables de fonctionner faute de stocks, difficultés des organisations régionales pour aboutir à un consensus etc.

## B – Des territoires hiérarchisés

La mondialisation hiérarchise les territoires. Elle renforce le poids de certains lieux, notamment les villes mondiales, mais aussi les façades maritimes ou encore, à plus grande échelle, les zones franches. Mais elle s'avère aussi très sélective : tandis que l'organisation de l'espace mondial se fait de plus en plus multipolaire, de vastes territoires restent en marge de cette dynamique d'intégration.

### 1 – Les régions motrices

#### a) La triade

Les États les plus intégrés à la mondialisation sont les pays développés et la Chine, qui forment la Triade élargie (Amérique du Nord, Europe, Asie orientale). Ils possèdent un niveau de développement élevé, des infrastructures performantes (transports, recherche), une position d'interface terrestre et souvent littorale, et une stabilité politique.

L'Amérique du Nord, l'Union européenne et l'Asie orientale regroupent les places boursières et les sièges sociaux des principales FTN (New York, Tokyo, Shanghai, Zurich), les carrefours les plus actifs (ports chinois, aéroports nord-américains). Avec seulement 20 % de la population ils représentent 80 % du PIB mondial et émettent 85 % des IDE. Ils réalisent 75 % des échanges mondiaux, effectués principalement entre eux, et concentrent 90 % de la recherche.



#### b) Les puissances émergentes

La hiérarchie des centres de décision est en constante évolution. Les puissances émergentes (BRICS) ont un PIB/h encore inférieur à celui des pays de la triade, mais ont connu une croissance économique rapide par le développement de leurs exportations, et leur ouverture aux capitaux extérieurs. Ils concentrent des métropoles influentes (Shanghai, Mumbai, Moscou, Sao Paulo) et de puissantes firmes transnationales (Mittal, Gazprom).

Certains pays, plus spécialisés s'insèrent dans la mondialisation : exportation de matières premières énergétiques (États du Golfe, Nigeria...), agricoles (Chili, Argentine), produits industriels (Tigres asiatiques, Mexique...), services (Turquie, PECO).

### c) La place centrale des métropoles, des littoraux et des frontières

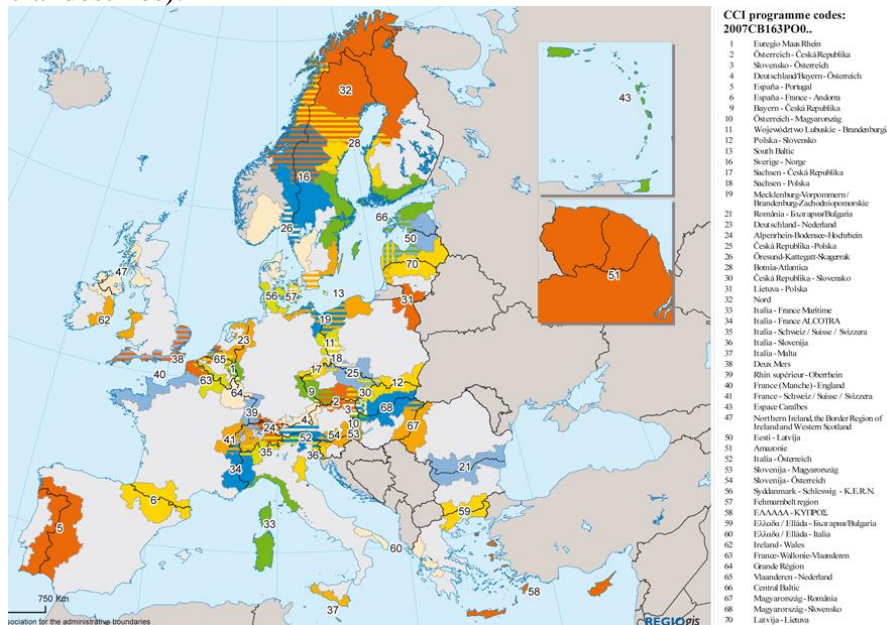
Les **mégalo**poles sont des centres d'impulsion. On en compte trois dans les aires de puissance : la Mégalopolis au nord-est des États-Unis, les mégalo

poles japonaise et européenne. D'autres se forment en Californie, en Chine, ou au Brésil. Les **métropoles** mondiales (New York, Londres, Tokyo, Paris), concentrent les fonctions décisionnelles dans les quartiers d'affaires (Manhattan à New York, la City à Londres, la Défense à Paris). Des métropoles s'affirment dans les Suds, comme Mumbai, São Paulo ou Johannesburg. D'autres apparaissent, comme Lagos au Nigeria et Lima au Pérou. Selon Olivier Dollfus l'ensemble de ces villes qui contribuent à la direction du monde forment un **archipel métropolitain mondial**.

S'y ajoutent les façades maritimes (Asie Pacifique, Northern Range). Certains ports (Shanghai, Singapour, Rotterdam) et aéroports (Atlanta, Pékin, Dubaï) sont des plaques tournantes pour les flux (fret, passagers).

Les parcs technologiques (Silicon Valley, Paris-Saclay) attirent les entreprises innovantes.

Les espaces transfrontaliers connaissent des développements très rapides en raison des nombreux échanges qui y sont réalisés. C'est le cas par exemple des eurorégions. La frontière entre les États-Unis et le Mexique est aussi très intégrée dans la mondialisation et concentre les flux légaux (de biens et de services) et illégaux (contrebande, produits illicites, migrations clandestines).



## 2 – Les espaces périphériques

### a) Les pays développement

Certains pays du Sud sont des périphéries partiellement intégrées à la mondialisation, à des degrés et par des biais divers : exportation de produits agricoles par la Côte d'Ivoire ou le Kenya, de ressources minières par la Bolivie ou la Mongolie, de produits manufacturés (Bangladesh... L'économie de services de certains pays en développement s'affirme avec le développement du tourisme (Caraïbes), des transports et des énergies (Ethiopie) ou des nouvelles technologies (Rwanda). Toutefois, ces pays ne sont que rarement des centres de décision, et ils dépendent en grande partie de pôles d'impulsion situés ailleurs.

### b) Les espaces en marge

La plupart des 47 PMA sont en marge de la mondialisation. Ils se concentrent essentiellement en Afrique et en Asie Centrale. Leur part dans les exportations mondiales est de 0,95 % de marchandises. L'Afrique, par exemple, dont la part dans le commerce mondial est, tous pays confondus de 1,2 %, attire peu les investisseurs étrangers (à l'exception de la Chine) qui préfèrent l'Asie et ou l'Amérique latine.

Les territoires en marge souffrent du mal développement, d'instabilité et parfois d'enclavement. Cependant, ils ne sont pas totalement à l'écart des flux mondiaux. La présence de matières premières (pétrole au Soudan) ou encore la pauvreté peuvent attirer des FTN qui mettent à profit le faible coût du travail.

La faiblesse du marché intérieur, le manque d'équipements et l'instabilité politique freinent l'activité économique et les investissements étrangers. Cependant, les situations ne sont pas immuables comme en témoigne le Rwanda, en plein essor

Un Etat en marge n'est jamais totalement isolé. Même la Corée du Nord, volontairement fermée, entretient des relations commerciales avec la Chine et, depuis 2018, des relations diplomatiques avec les États-Unis et la Russie. Quant aux États en guerre, ils sont parfois intégrés par des flux, souvent illicites.

**c) Les oubliés de la croissance**

À d'autres échelles, les territoires peu intégrés correspondent aux régions enclavées et à des quartiers urbains défavorisés du Nord et surtout du Sud.

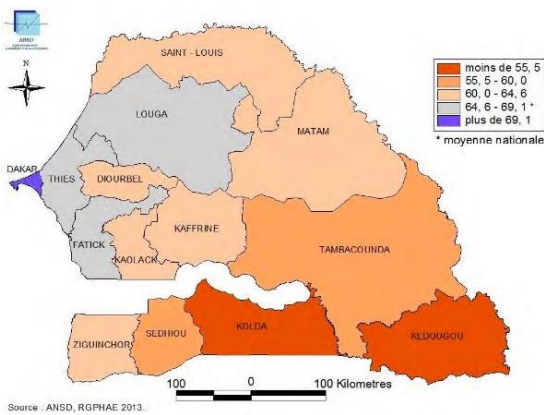


FIGURE 1 ESPERANCE DE VIE A LA NAISSANCE

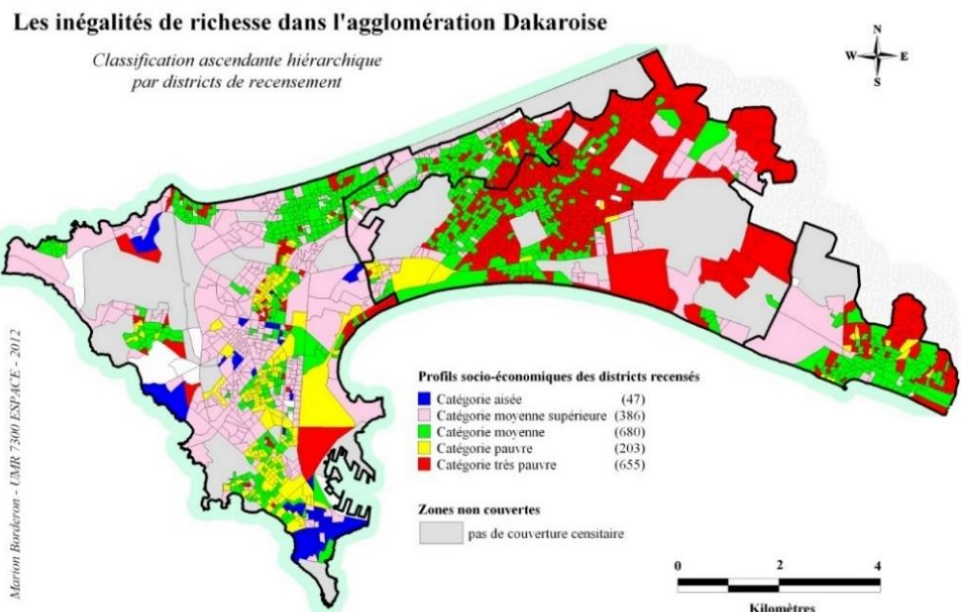
La littoralisation et la métropolisation créent une mise en concurrence des territoires qui favorise les espaces bien reliés au monde au détriment des autres. Le phénomène est très net dans certains pays du Sud. Ainsi, au Sénégal, l'IDH est beaucoup plus faible dans la région intérieure et rurale que dans la région littorale et métropolisée de Dakar.

De même, en Chine, le revenu de la population des villes littorales (Shanghai, Shenzhen) est trois fois supérieur à celui de la population des campagnes de l'intérieur (Hunan, Hubei).

Certains territoires intérieurs et peu peuplés (Amazonie, Sibérie) fournissent des ressources mais leur exploitation se fait souvent au détriment de l'environnement et des populations autochtones. Les inégalités régionales sont donc fortes : de nombreuses régions d'Afrique ou d'Asie centrale, mal reliées aux littoraux et aux métropoles, restent marginales.

La mondialisation s'accompagne souvent d'un creusement des inégalités sociales. Dans les pays du Sud, si une classe moyenne émergente intègre désormais la société de consommation, la population pauvre (petits paysans, travailleurs migrants) en est globalement exclue. Un milliard de personnes environ peuvent être considérées à la fois en très grande précarité et en marge de la mondialisation.

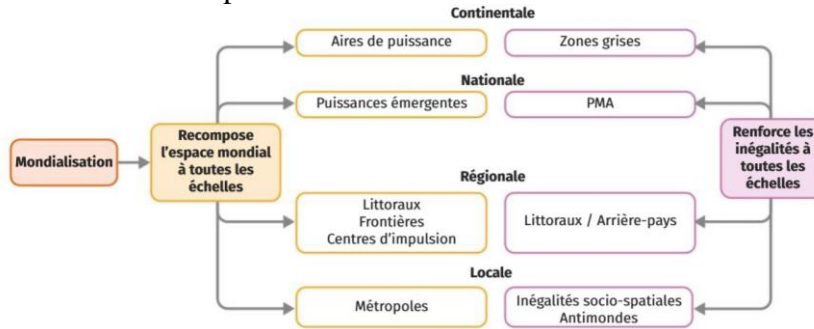
Les métropoles du Sud opposent des populations pauvres à des populations aisées fortement mondialisées, parfois « protégées » dans des résidences fermées. Les premières peuvent servir de main-d'œuvre aux entreprises mondialisées, mais restent toutefois marginalisées par leur faible consommation. Près de 1 milliard de personnes vivent ainsi dans des bidonvilles (favelas au Brésil, slums en Inde...).





Ces populations, souvent issues de l'exode rural et des régions intérieures des différents États, attirées en ville, sont progressivement poussées vers des périphéries toujours plus lointaines du fait de projets urbains de reconquête des centres.

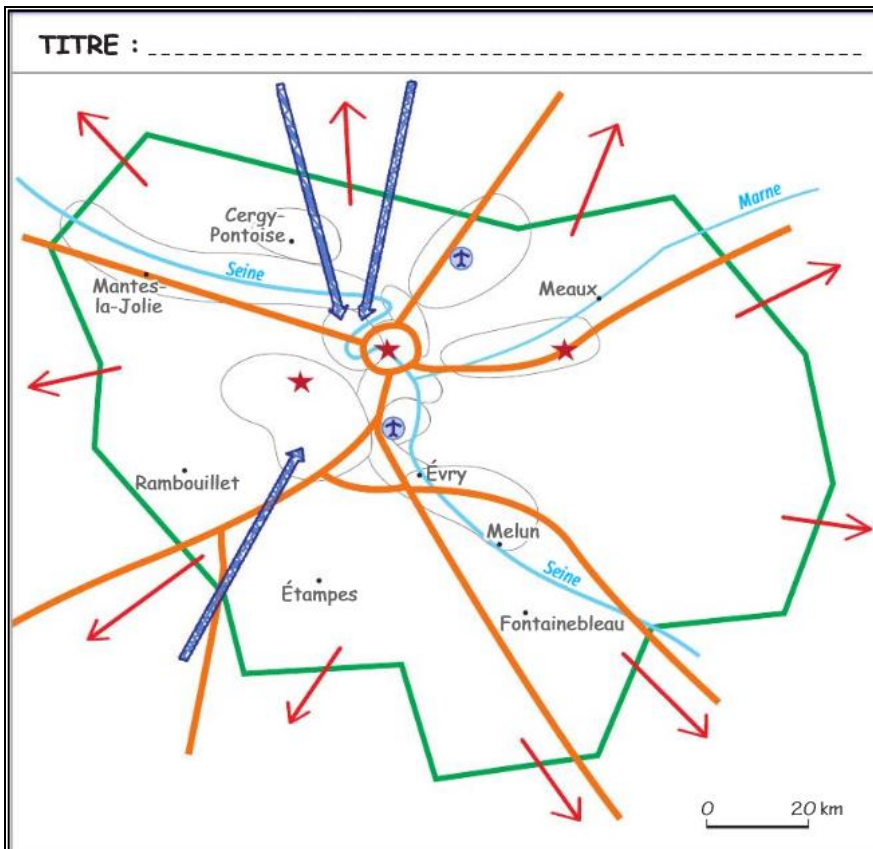
Les métropoles du Nord comportent également des espaces moins mondialisés. Les fractures territoriales y sont fortes. Dans ces pôles de concentration de richesse, les personnes occupant un emploi précaire ont des difficultés à se loger et se regroupent dans des quartiers dégradés. Aux Etats-Unis, les trafics de drogue et les violences constituent le quotidien de certains quartiers (South Central à Los Angeles, South Bronx à New York...). A Détroit où la crise économique de 2008 a aggravé une situation déjà préoccupante, un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté.



**Conclusion** La mondialisation renforce l'intégration de l'espace mondial. Les réseaux de communication contribuent à connecter les territoires. Ils favorisent la circulation des marchandises, des capitaux (IDE) et des personnes.

La mondialisation hiérarchise les territoires en fonction de leur attractivité pour les FTN. Les grands pôles mondiaux se trouvent en Amérique du Nord, dans l'UE et en Asie orientale. De nouvelles puissances émergent (BRICS), tandis que d'autres territoires restent en marge. Cet inégal niveau d'intégration entre centres et périphéries se retrouve à l'échelle nationale et locale.

Les Etats sont aussi de grands acteurs de la mondialisation via les organisations mondiales et régionales, ou les aménagements qu'ils réalisent sur leurs territoires.



	1.
	2.
	3.

## C- La puissance française

### 1 - Une forte présence géopolitique et culturelle

#### a) Une puissance diplomatique

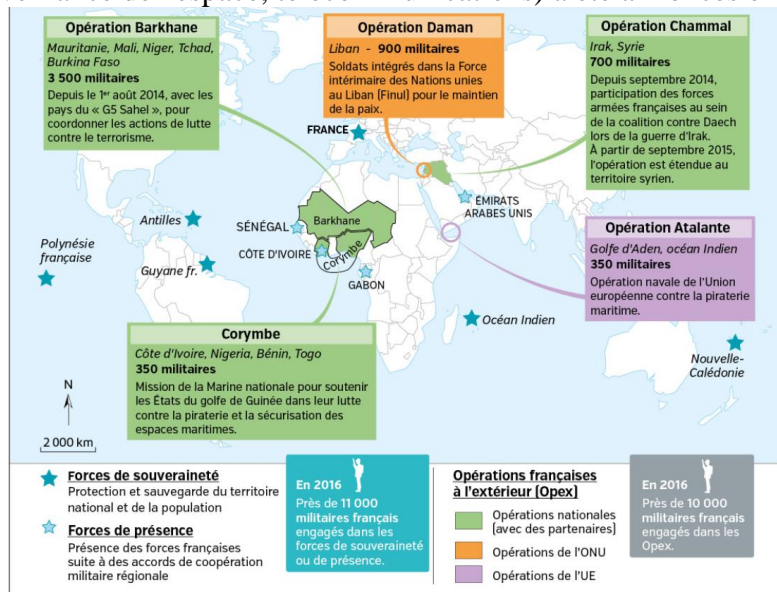
Membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et d'autres organisations internationales (OMC, FMI, etc.), la France prend part aux décisions au sein du G7 et du G20. Elle a un rôle moteur dans l'UE et entretient des relations diplomatiques avec quasiment tous les pays. Avec 162 ambassades, elle a le 2e réseau diplomatique mondial derrière les États-Unis. Elle accueille le siège d'organisations internationales (Unesco) et intervient sur les questions d'intérêt mondial comme la lutte contre le réchauffement climatique (COP21 en 2015). Elle a également un rôle de médiation dans les conflits ou les tensions entre États.

La France, pays des droits de l'Homme, s'efforce de faire valoir un certain nombre de valeurs sur la scène internationale : elle est ainsi le 4e contributeur mondial en termes d'aide au développement après les États-Unis, le Royaume Uni et l'Allemagne. Ses ONG comme Action contre la Faim sont également actives en particulier en Afrique et en Asie du Sud-Est.

#### b) Une puissance militaire

L'armée française a la capacité d'intervenir partout dans le monde : plus de 18 000 militaires sont déployés hors de métropole, certains sous mandat international (ONU, OTAN, UE) dans le cadre de missions de maintien de la paix ou de lutte contre le terrorisme (opération Barkhane au Mali depuis 2014). Elle a des bases dans le monde entier, avec les territoires ultramarins et veille à la sécurisation des routes maritimes par la lutte contre la piraterie.

La France occupe, le 5<sup>e</sup> rang mondial en matière de budget pour sa puissance militaire (près de 2 % du PIB). Bien que loin derrière les États-Unis et la Chine, elle bénéficie de capacités stratégiques appuyées sur la force de dissuasion nucléaire et un appareil militaire efficace. A ce titre, elle exerce une influence dans les équilibres géopolitiques mondiaux. Un commandement dédié à l'espace et des investissements accrus dans le spatial militaire (observation et surveillance de l'espace, télécommunications) a été annoncé en 2019.



#### c) Une puissance culturelle

La France représente moins de 1 % de la population mondiale, mais, sur les 67 millions de Français, 2,6 millions vivent en Outre-mer et environ 2,5 millions sont expatriés, dont la moitié en Europe (Suisse, Royaume-Uni, Belgique et Allemagne surtout), 20 % en Amérique (essentiellement États-Unis et Canada) et 15 % en Afrique et au Moyen-Orient. Ils contribuent à faire du français la 5e langue la plus parlée dans le monde. Avec 300 millions de locuteurs, c'est une des six langues officielles à l'ONU, avec l'Anglais, l'Arabe, le Chinois, l'Espagnol et le Russe.

La francophonie est un vecteur de rayonnement institutionnalisé à travers l'OIF (Organisation internationale de la francophonie comprenant 88 États membres) et matérialisé par 834 alliances françaises et plus de 500 lycées français à l'étranger. Les médias internationaux (RFI, TV5 Monde, France 24), la production cinématographique contribuent à ce rayonnement.

Son patrimoine naturel et culturel, son art de vivre, très valorisé dans le monde grâce à ses grandes marques de luxe (Vuitton, Chanel), sa gastronomie, classée au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO, ses événements sportifs, font de la France le pays le plus visité au monde (90 millions de touristes étrangers/an), devant les États-Unis et l'Espagne.

Son image culturelle est confortée par son statut de « nation littéraire » (15 prix Nobel), des événements réguliers comme le festival de Cannes, ou la FIAC (Foire internationale de l'art contemporain). Si seuls 9 établissements français figurent dans le classement de Shanghai des 200 universités les plus performantes, la France est le 4<sup>e</sup> pôle mondial d'accueil universitaire avec 344 000 étudiants étrangers dont 47,4 % d'Afrique et 21 % d'Asie.

## **2 – Une puissance économique et financière**

### **a) Des industries réputées**

Avec un PIB de 2 353 milliards d'euros en 2018, la France est au 7<sup>e</sup> rang mondial et au 3<sup>e</sup> rang européen, derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. Elle est performante dans plusieurs secteurs d'activité et s'appuie sur des positions fortes comprenant notamment le domaine aéronautique et spatial, la pharmacie, la chimie, les parfums et cosmétiques et les produits agricoles et agroalimentaires.

La France dépense 2 à 3 % de son PNB pour la recherche et est en 2<sup>e</sup> position en Europe pour les demandes de dépôt de brevet. L'innovation est pratiquée par de nombreuses entreprises, y compris par les PME. En parallèle, dans le cadre de la transition écologique, elle encourage les innovations dans le domaine de l'économie verte (recyclage, énergies renouvelables, efficacité énergétique). Certains secteurs sont réputés (alimentaire, cosmétique. Joaillerie, bagagerie, textile...).

La France est le 5<sup>e</sup> pays le plus attractif pour les flux d'investissements directs étrangers (IDE) en 2018. 60 % proviennent d'Europe, mais le 1<sup>er</sup> pays investisseur reste les États-Unis. La diversité des territoires, la main-d'œuvre qualifiée, la qualité des infrastructures et l'accompagnement des entreprises par les pouvoirs publics constituent de puissants facteurs d'attractivité et de compétitivité.

### **b) Une puissance commerciale**

La France ne représente plus aujourd'hui que 3,5% des échanges mondiaux, mais elle se place au 8<sup>e</sup> rang des exportateurs de biens et de services juste après l'Inde. L'Union européenne demeure son principal partenaire commercial (60 % des échanges) devant la Chine et les États-Unis. Le commerce extérieur est une composante importante de l'économie nationale, puisque les exportations représentent près de 30% du PIB.

Les FTN françaises contrôlent 45 000 filiales à l'étranger (secteur bancaire inclus) dans près de 190 pays, où elles réalisent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires. Plusieurs groupes français se placent au 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> rang mondial dans leur secteur : L'Oréal (cosmétiques), Sanofi (produits pharmaceutiques), Total (énergie), Carrefour (grande distribution), LVMH (luxe), Vinci (BTP), Danone (agroalimentaire) et Axa (assurances).

## **3 – Des espaces plus ou moins intégrés dans la mondialisation**

### **a) Paris, une capitale mondiale**

Bénéficiant d'une bonne accessibilité, intégrée à l'archipel mégapolitain mondial, Paris est la 4<sup>e</sup> métropole mondiale. Avec un PIB de 650 milliards d'euros (31 % du PIB national) en 2019, la région parisienne est le principal pôle de l'intégration de la France dans la mondialisation. Elle attire 1/3 des investissements dans le pays. Le quartier des affaires de La Défense, 1<sup>er</sup> centre tertiaire supérieur européen (gestion, publicité, finances...), accueille 1500 sièges sociaux.

La région accueille près de 50 millions de visiteurs étrangers par an, grâce à des hauts lieux du tourisme (musée du Louvre, Versailles...). Paris est également l'une des capitales mondiales du luxe et du tourisme d'affaires. Elle concentre de nombreuses universités et grandes écoles.

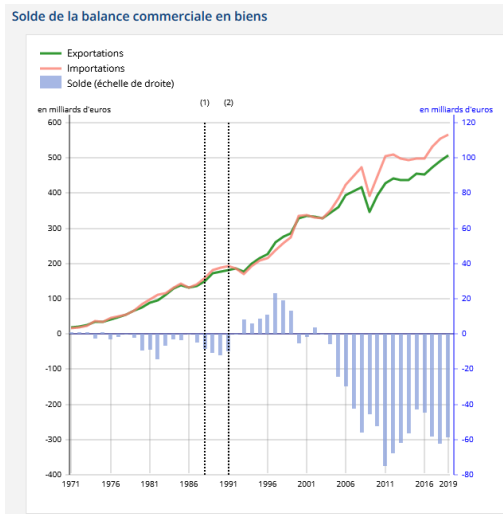
### **b) Des territoires dynamiques**

Le reste du territoire contribue à divers titres au rayonnement économique de la France, qu'il s'agisse d'espaces agricoles, industriels ou tertiaires. Toulouse est une capitale mondiale de l'aéronautique (assemblage des Airbus). Lyon, 2<sup>e</sup> métropole française, est reconnue comme un pôle mondial de la chimie. La Normandie, la Côte d'Azur, les Alpes du Nord, attirent une importante clientèle touristique internationale. La région de Bordeaux est mondialement

réputée pour sa production viticole, tout comme la Bourgogne ou la Champagne. Les régions d'Oyonnax (industries de la plasturgie) ou de la vallée de l'Arve (mécanique de précision) sont des districts industriels performants. Strasbourg ou Lille, par exemple, sont ancrées dans la mondialisation grâce à leur position stratégique au cœur de l'Europe.

#### 4 - Les limites de la puissance française

##### a) Une économie fragile



La puissance française est fortement concurrencée. En 2017, l'Inde, pays émergent, s'est imposée au 6<sup>e</sup> rang des puissances économiques mondiales aux dépens de la France (dont l'IDH et le PIB/h restent cependant bien plus importants).

Les projections estiment que celle-ci ne sera plus qu'au 12<sup>e</sup> rang mondial en 2050. La France est fragilisée par une forte dette publique et une croissance faible. La crise du coronavirus remet également fortement en cause les perspectives de croissance économiques des années à venir.

Elle doit faire face à un chômage important (7.3 % en 2022), et connaît un recul de son secteur industriel.

La France n'a jamais autant exporté que ces deux dernières années, notamment grâce à un « boom » de l'export avec le Canada (8 % de plus), dans le cadre du CETA, et avec le Japon (20 % de plus) dans le cadre du JEFTA. Pourtant le

pays accuse toujours un lourd déficit commercial. L'énergie (pétrole, gaz) représente plus des trois quarts du déficit des échanges de biens, même si ses cours sont actuellement en baisse. Le Brexit remet aussi en question les liens commerciaux avec le Royaume-Uni, pays avec lequel la France enregistrerait son plus fort excédent commercial.

##### b) Des espaces en marge

La mondialisation accentue les déséquilibres avec les régions éloignées. Certains territoires sont en marge. Des territoires ruraux, marqués par le déclin démographique sont très peu attractifs, comme les territoires montagnards isolés des Ardennes et du Massif central. Les anciennes régions industrielles du nord et de l'est de la France (Lorraine) sont confrontées depuis plusieurs décennies aux problématiques de la reconversion.

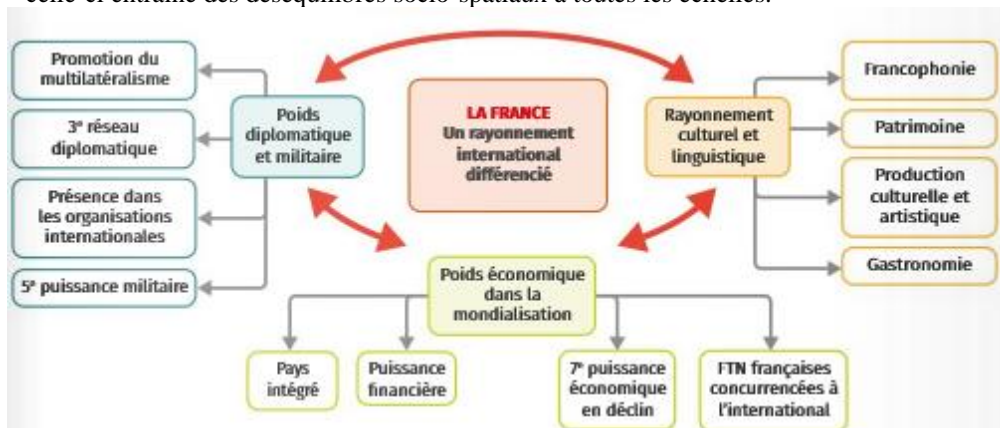
#### Conclusion

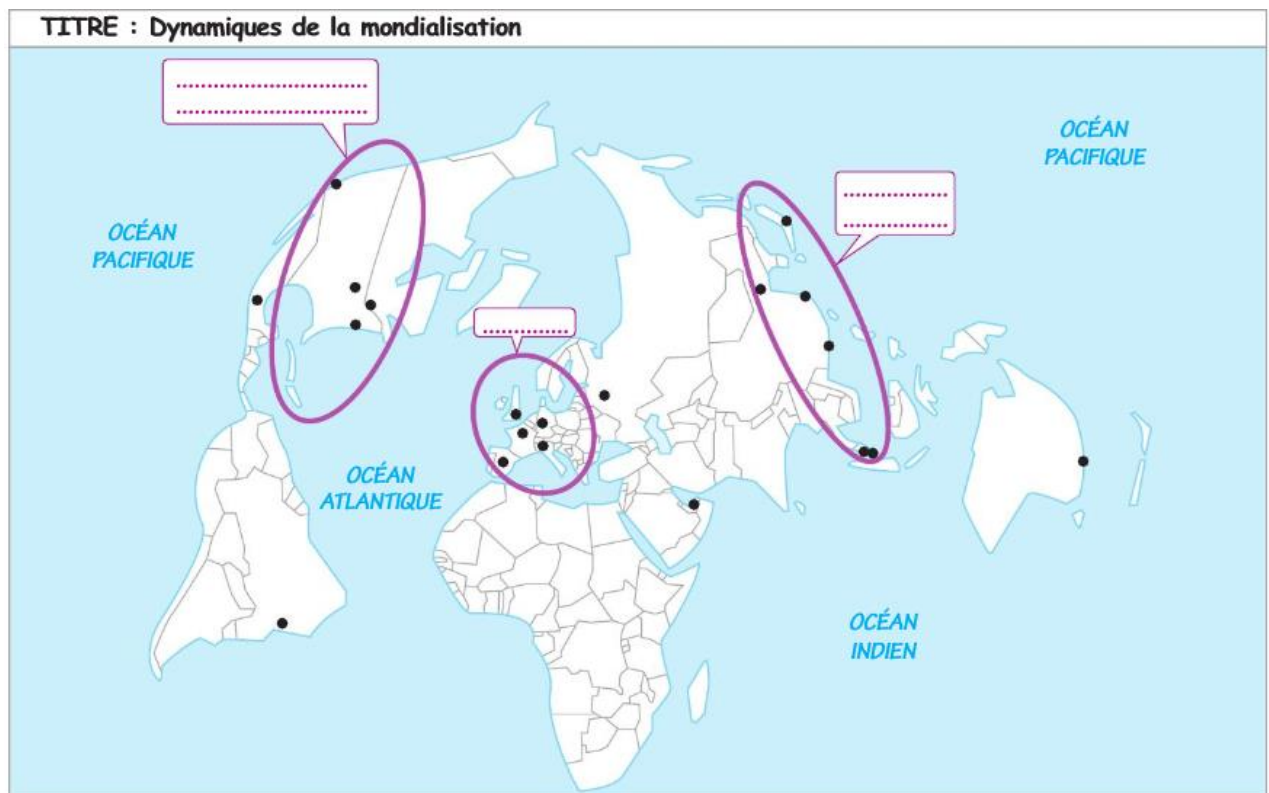
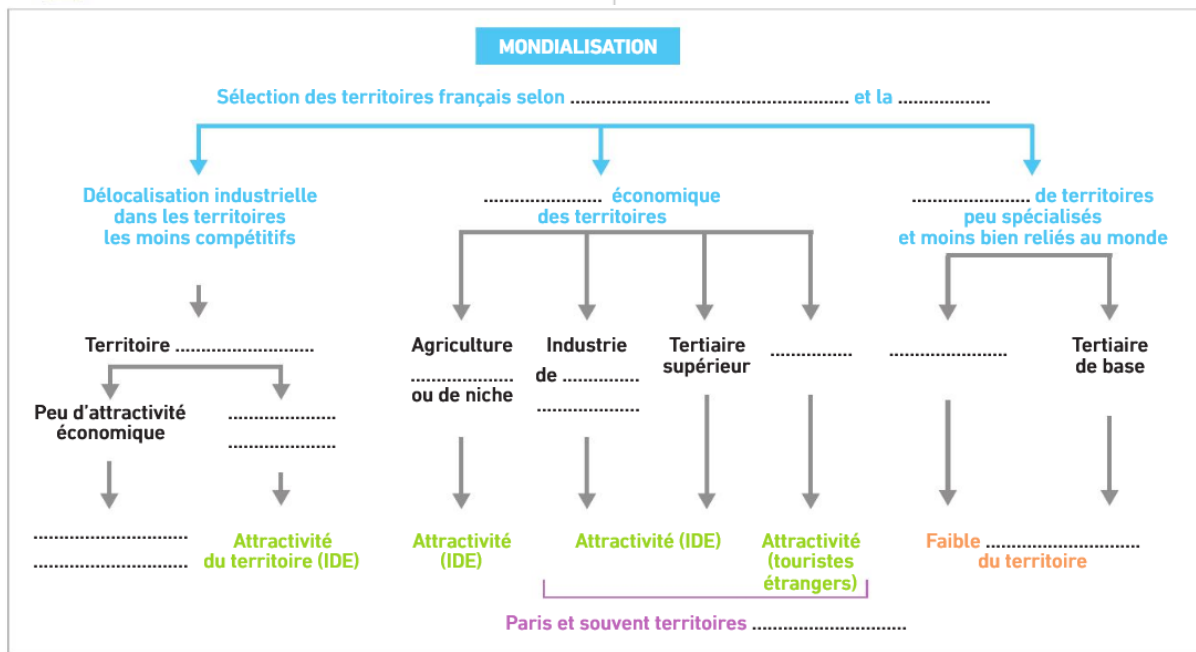
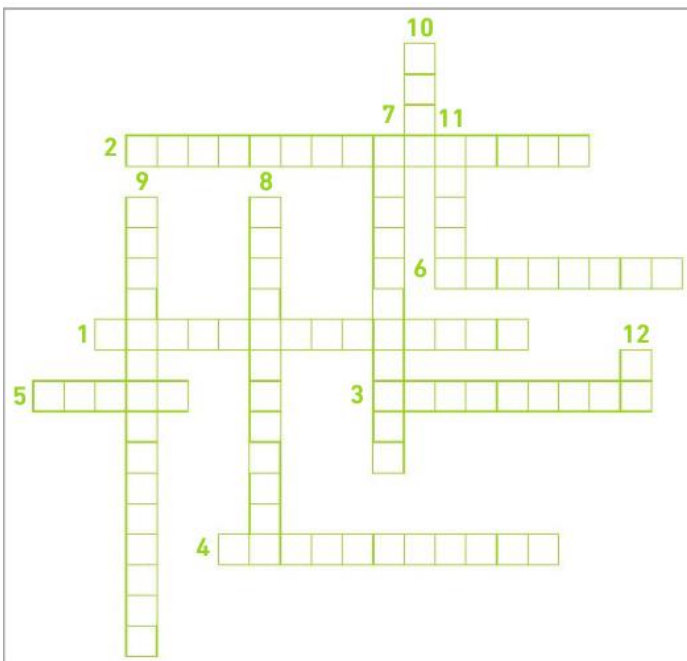
La France dispose d'une présence mondiale par ses territoires ultramarins. Elle possède le 2<sup>e</sup> réseau diplomatique du monde et a un rôle important dans les organisations internationales. Cette puissance s'appuie sur l'UE mais reste relativement autonome. La France, 5<sup>e</sup> armée du monde et membre de l'OTAN, intervient, notamment en Afrique, en Asie centrale ou sur les océans.

Le rayonnement et l'attractivité reposent aussi sur son patrimoine. À travers la francophonie et une diplomatie active, la France défend le principe de diversité culturelle. Elle est la 1<sup>ère</sup> destination du tourisme international et exerce toujours une attractivité migratoire.

Au 7<sup>e</sup> rang mondial par son PIB (2019), elle est aussi la 7<sup>e</sup> puissance commerciale. Ses principaux partenaires sont européens, puis viennent les États-Unis et la Chine. Ses FTN dominent dans les secteurs de la banque, de l'énergie ou encore du luxe. Le pays reste dépendant pour son approvisionnement énergétique.

Son attractivité financière se mesure par les IDE (5<sup>e</sup> destination au monde). La concurrence de puissances établies (Allemagne) et émergentes (Inde) explique une désindustrialisation relative, mais la France reste un territoire de l'innovation. Si les métropoles, Paris en tête, profitent globalement de la mondialisation économique, celle-ci entraîne des déséquilibres socio-spatiaux à toutes les échelles.





**Thème III L'Union européenne dans la mondialisation : des dynamiques complexes**

**A – Un espace fortement intégré à la mondialisation**

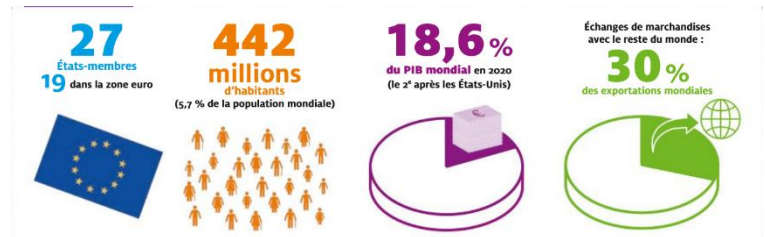
- 1 – Une grande puissance
- 2 – Un rayonnement international

**B – Pour une plus grande compétitivité des territoires**

- 1 – De forts écarts de développement
- 2 – Un soutien aux activités
- 3 – Une politique de cohésion des territoires

**C - Les fragilités internes de l'UE**

- 1 - Des faiblesses économiques
- 2 - Le maintien des inégalités
- 3 – Des désaccords entre Etats
- 4 – Des contestations internes



**Agglomération transfrontalière** : espace urbain caractérisé par une continuité de part et d'autre d'une frontière.

**Agriculture productiviste** : Modèle agricole qui recherche les rendements maximum.

**Brexit** : contraction de British Exit. Sortie du Royaume-Uni de l'UE, approuvée par référendum le 23 juin 2016 et officiellement entrée en vigueur le 31 janvier 2020.

**Compétitivité des territoires** : Ensemble des facteurs qui les rendent attractifs (accessibilité, environnement infrastructures d'éducation, de santé, de recherche, marché, main-d'œuvre, réseau d'entreprises).

**Compétitivité hors-prix** Capacité à être meilleur que la concurrence grâce à la qualité et à la réputation des produits ou services.

**District industriel** : concentration, sur un territoire donné, de petites et moyennes entreprises, spécialisées dans un secteur d'activité reposant sur des savoir-faire hérités.

**Dumping** : Pratique de concurrence déloyale grâce à des coûts de production minorés par des salaires très faibles, le non-respect des droits sociaux des salariés ou des normes environnementales.

**Espace européen intégré** : Espace où les barrières internes ont été effacées grâce à des réseaux de transport et à la libre circulation.

**Espace Schengen** : espace regroupant 26 États européens (22 de l'UE et 4 associés) et permettant la libre circulation des personnes.

**Eurorégion** : Entité territoriale transfrontalière qui réunit les partenaires de deux ou plusieurs régions frontalières de différents états européens afin de créer un espace cohérent pour faire de la frontière non plus un obstacle mais une opportunité de développement.

**FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural, destiné aux espaces ruraux les plus pauvres.

**FEDER** (Fonds européen de développement régional) : fonds structurel créé en 1975. Son objectif est de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'UE en réduisant les inégalités et déséquilibres entre les régions.

**Fonds de cohésion** : créé en 1992 avec le traité de Maastricht, il s'adresse aux pays et aux régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE, l'Europe de l'Est en particulier On distingue FSE, FEDER, FEADER et FED.

**FSE** (Fonds social européen) : créé en 1957 pour réduire les inégalités de développement entre les régions européennes, promouvoir la croissance et soutenir la création d'emplois.

**GECT** Groupement européen de coopération territoriale : Groupement coopératif doté d'une structure juridique visant à surmonter les obstacles liés aux différences de législation et à promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale au sein de l'UE

**Gouvernance transfrontalière** : dispositif institutionnel permettant de faire coopérer divers acteurs publics et privés par-delà des frontières.

**Groupe de Visegrad** : Groupe composé de la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie.

**Interface** : Zone de contact et d'échange entre des espaces de nature différente.

**Interreg** : Programme européen lancé par l'UE en 1990 et financé par le FEDER pour soutenir les projets de coopération territoriale entre les collectivités des États membres.

**Mobilités pendulaires** : déplacements quotidiens domicile / travail.

**PAC** (Politique agricole commune) : politique européenne mise en place en 1962 pour moderniser et développer l'agriculture des pays membres de la CEE, puis de l'UE.

**Pôle de compétitivité** : regroupement sur un territoire d'entreprises, d'organismes de formation et de centres de recherche, engagé autour de projets innovants dans un secteur d'activité.

**Politique de cohésion** : politique de l'UE qui vise à corriger les inégalités régionales et à améliorer la compétitivité des territoires.

**Reconversion** : réorientation des activités d'une entreprise ou d'un espace vers un secteur plus compétitif à la suite du déclin d'une production.

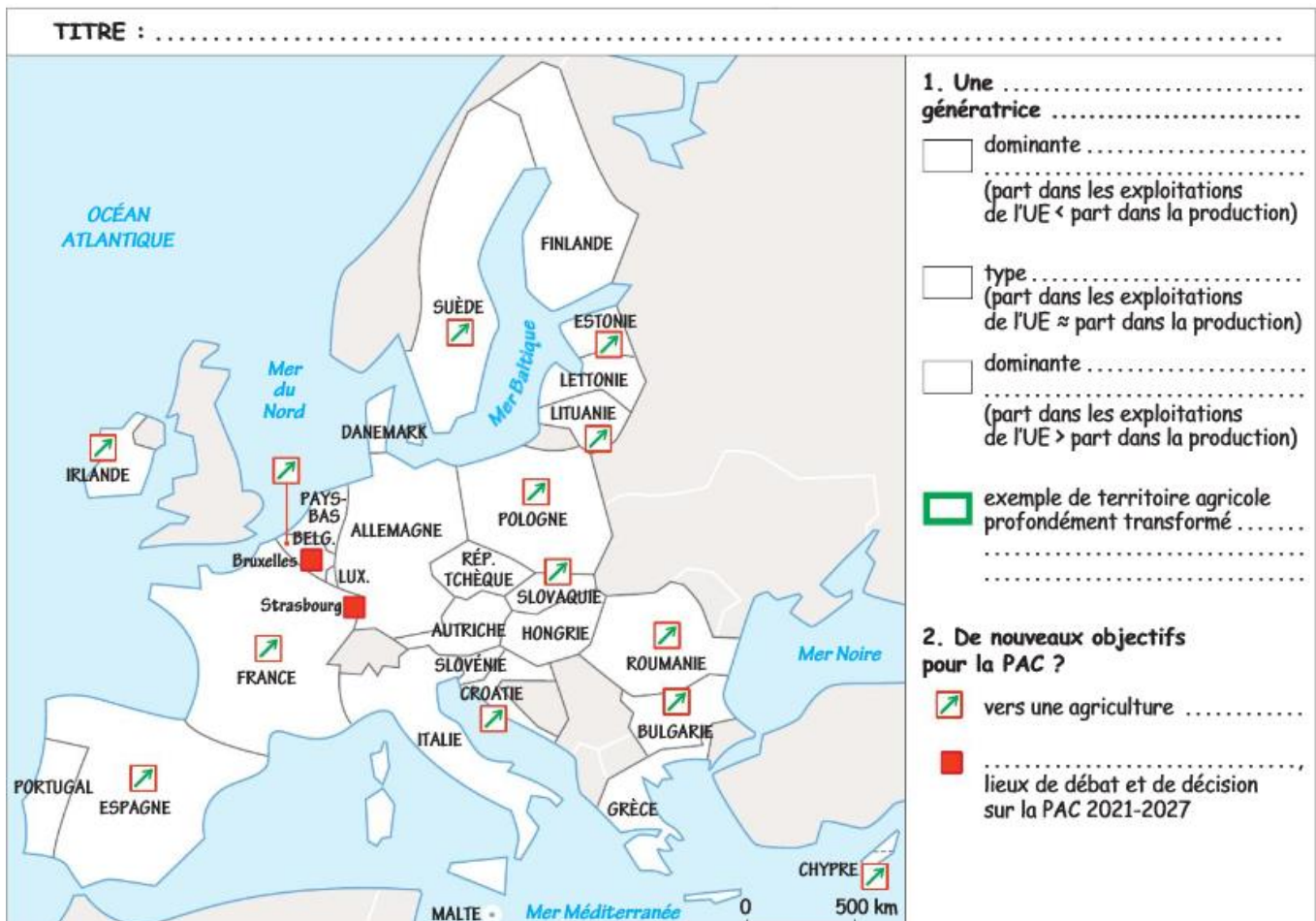
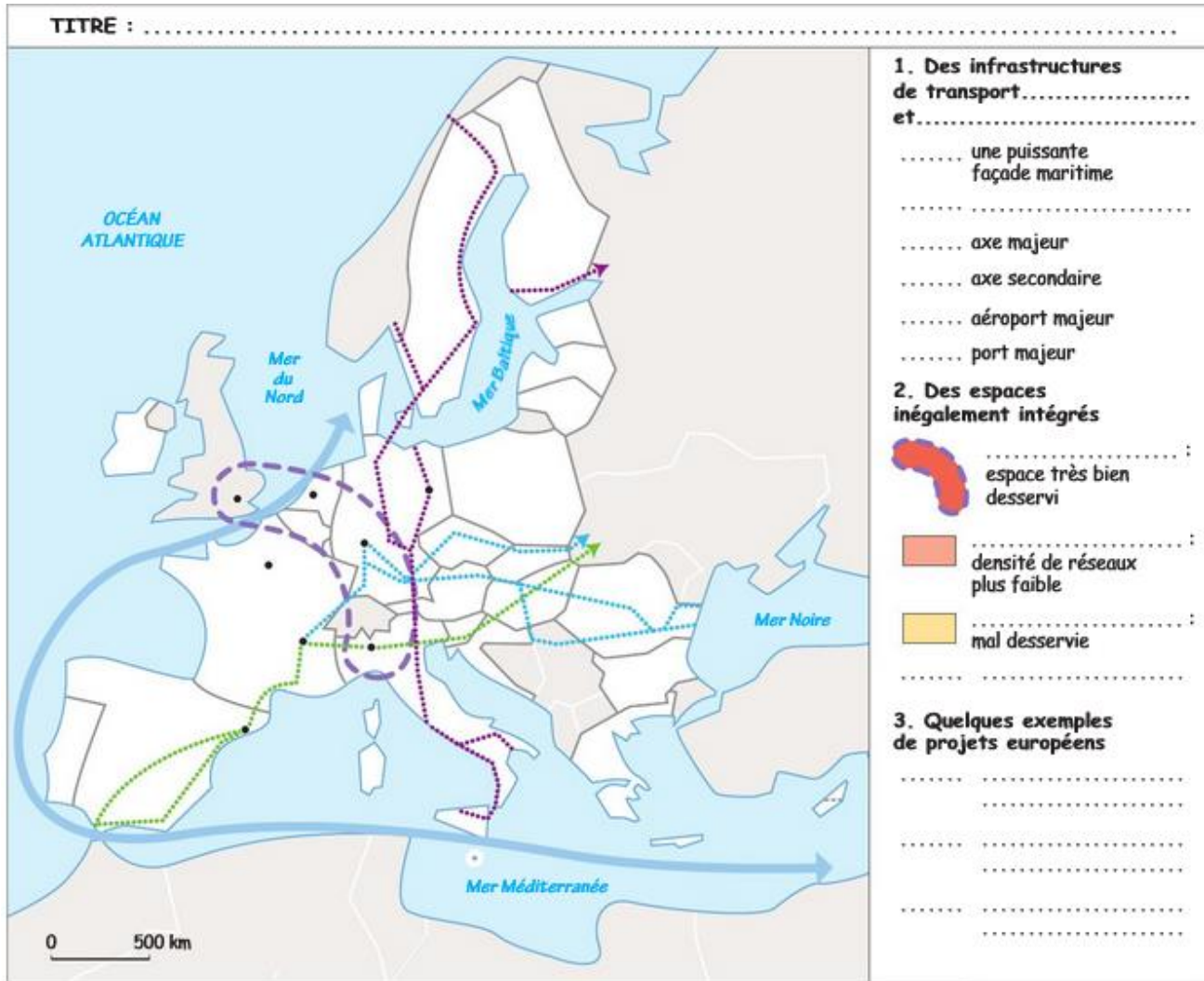
**Région ultrapériphérique** (RUP) : territoire de l'UE situé en dehors du continent européen et bénéficiant d'aides spécifiques. L'UE compte neuf RUP (îles Canaries, Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Martin, les Açores, Madère).

**Souverainisme** : volonté de voir tes États conserver leurs prérogatives par rapport à une instance supranationale.

**Territoire frontalier/territoire transfrontalier** : Un territoire frontalier est situé le long d'une frontière. Un territoire transfrontalier intègre des espaces situés de part et d'autre d'une frontière entretenant de fortes relations entre eux : mobilités, échanges économiques, culturels...

**Travailleur transfrontalier** (navetteur transfrontalier) : individu dont le lieu de résidence et le lieu de travail sont situés dans deux États contigus différents.

**Zone euro** : pays ayant adopté l'euro comme monnaie unique.



## **Thème III L'Union européenne dans la mondialisation : des dynamiques complexes**

### **A – Un espace fortement intégré à la mondialisation**

L'Union européenne regroupe 27 États en 2020. Cette association politique et économique, dont l'intégration est la plus ancienne et la plus aboutie, est la première puissance commerciale mondiale. L'UE présente une grande diversité de territoires plus ou moins compétitifs et intégrés dans la mondialisation. Les politiques européennes communes, notamment les politiques régionales, doivent encore atténuer de nombreuses inégalités pour assurer une plus grande cohésion entre les régions européennes et favoriser leur compétitivité.

#### **1 – Une grande puissance**

##### **a) La première puissance commerciale**

L'UE dispose de nombreux atouts dans la mondialisation. Avec 30 % des exportations totales de marchandises (dont les 2/3 correspondent à des échanges intracommunautaires), l'UE est le premier fournisseur de biens et de services dans le monde à égalité avec la Chine, devant les États-Unis et le Japon. Depuis 1993, le Marché unique favorise les échanges : le commerce entre les pays membres a ainsi été multiplié par deux.

La régulation du commerce relève quasi exclusivement des compétences de l'UE, ce qui lui permet de défendre les intérêts commerciaux des 27 pays d'une seule voix à l'échelle mondiale (à l'OMC, elle a un représentant unique).

L'UE a signé plus d'une trentaine d'accords de libre-échange ou de partenariat économique avec d'autres pays ou zones dans le monde : avec le Canada (CETA), avec les pays du MERCOSUR d'Amérique latine. Le JEFTA, avec le Japon, a été ratifié en 2019.

Grace aux élargissements successifs, l'UE a atteint 442 millions d'habitants, dépassant nettement la population des États-Unis (330 millions). Son poids démographique est très inférieur à celui de la Chine ou de l'Inde, mais il représente le 1er ensemble mondial de population à niveau de développement élevé, donc un puissant marché.

Le PIB cumulé des 27 (18,6 % du PIB mondial pour seulement 6,9 % de la population) s'élève à 14 000 milliards d'euros en 2020. Il est classé 2<sup>e</sup> mondial derrière celui des États-Unis (20 % du PIB mondial pour 4 % de la population).

L'UE subit la concurrence de la Chine, ainsi que celle des puissances émergentes comme l'Inde ou le Brésil, mais aussi de la Russie. Toutefois, trois de ses États membres (Allemagne, France, Italie) font encore partie des dix premières puissances économiques mondiales.

##### **b) Une puissance économique et financière**

L'euro est devenu la 2<sup>e</sup> monnaie la plus utilisée du monde derrière le dollar. La monnaie européenne facilite les échanges commerciaux entre les 19 pays qui l'ont adoptée puisqu'il n'y a plus de taxes de change.

Premier pôle émetteur et récepteur d'IDE, l'UE, le marché européen attire des investisseurs du monde entier, principalement des États-Unis et de Chine.

Parmi les 500 premières FTN mondiales par le chiffre d'affaires, 160 sont européennes. Certaines entreprises comme Shell ou Total (pétrole), Volkswagen (automobile), Axa (assurances), Maersk (transport), Airbus (aéronautique) figurent aux premiers rangs dans leurs secteurs d'activité. La technologie de pointe, très réputée, ainsi que certains métiers traditionnels de renommée mondiale (confection), se concentrent dans des districts industriels ou dans des clusters à proximité des grandes métropoles (Berlin, Milan).

Le Brexit peut néanmoins affaiblir cette attractivité puisque 30 % des IDE étatsuniens vers l'UE concernaient en 2019 le Royaume-Uni.

##### **c) Une puissance géopolitique moyenne**

Par son modèle d'intégration régionale associant des pays autrefois en conflit, l'UE est un exemple pour le monde. Elle promeut les valeurs humanistes de respect des droits de l'homme et le système démocratique et aide les pays en développement. L'UE se veut aussi pionnière dans la mise en œuvre de politiques de développement durable et dans la lutte contre le changement climatique.

Le traité de Maastricht de 1992 a créé une politique étrangère et de sécurité commune (PESC), devenue PSDC (politique de sécurité et de défense commune) en 2007. Les États membres peuvent mener des missions civiles et militaires hors de l'UE, de prévention des conflits ou de maintien de la paix, notamment dans les Balkans et en Afrique. Par exemple, la



mission EU NAVFOR Med lutte depuis 2015 contre le trafic de migrants en Méditerranée grâce à des forces des États membres.

## **2 – Un rayonnement international**

### **a) Une forte attractivité**

L'UE bénéficie d'une forte attractivité. Elle est l'une des principales destinations des courants migratoires, avec plus de 26 millions de ressortissants nés à l'étranger y résidant. Son pôle universitaire attire des étudiants du monde entier.

Elle est également la première destination touristique mondiale (31 % des recettes touristiques internationales). En 2018, l'UE a ainsi accueilli 713 millions de visiteurs, soit la moitié des touristes internationaux (dont 400 millions d'Européens, 30 millions de Nord-Américains et 20 millions d'Asiatiques).

Les cultures européennes rayonnent dans le monde entier, notamment à travers ses langues : espagnol, anglais, Français et Portugais.

### **b) Une politique de voisinage**

Depuis 2004, l'UE a aussi développé une « politique de voisinage » avec les pays du Bassin méditerranéen et des confins orientaux de l'Europe. L'objectif est d'éviter que ne se creuse un écart de développement trop important entre les pays de l'UE et leurs voisins. Cela passe par des facilités douanières, des aides en matière de lutte contre la pauvreté et pour l'éducation, et de gestion de l'environnement.

Le Partenariat oriental vise par exemple à coopérer étroitement avec la Géorgie, l'Ukraine et la Moldavie, des pays se sentant menacés par les ambitions géopolitiques russes. C'est aussi un vecteur pour la diffusion des valeurs de solidarité et de respect des droits de l'homme.

## **B – Pour une plus grande compétitivité des territoires**

Dans la mondialisation, l'UE est en compétition avec d'autres puissances. C'est pourquoi elle mène des politiques visant à développer la compétitivité des territoires tout en corrigeant par des politiques de cohésion les inégalités en partie liées à la mondialisation.

### **1 – De forts écarts de développement**

#### **a) La mégalopole européenne**

Des métropoles concentrent les institutions européennes (Bruxelles, Strasbourg) et des fonctions de commandement de niveau mondial, politiques (Londres, Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg), financières (Londres, Francfort et Zurich). On y trouve aussi des espaces industriels (Ruhrgebiet en Allemagne, nord de l'Italie). Ces métropoles structurent une mégalopole dont la façade maritime (Northern Range) est la 2<sup>e</sup> du monde avec des ports comme Rotterdam (9<sup>e</sup> mondial et 1<sup>er</sup> européen). Des aéroports permettent une desserte mondiale : Londres-Heathrow (7<sup>e</sup> mondial), ou Paris-Charles de Gaulle (10<sup>e</sup>).

S'étirant depuis Londres jusqu'au nord de l'Italie, en longeant l'axe commercial rhénan, les régions de la mégalopole européenne sont les plus urbanisées et bénéficient des réseaux de transport les plus denses et modernes.

Sur seulement 14 % de la surface de l'Union, Royaume-Uni compris, se concentrent 32% de la population et 44 % de la richesse produite. A l'échelle continentale, les pays de l'Europe de l'Ouest et du Nord (France, Allemagne, Pays-Bas) disposent d'un niveau de développement économique et social nettement supérieur à celui des pays de l'Europe du Sud et de l'Est. Un Français vit en moyenne sept ans de plus qu'un Lituanien. Le PIB/ habitant à Bruxelles est deux fois plus élevé que la moyenne de l'UE. En considérant les 27 États membres de l'UE européenne, le PIB par habitant s'élève en moyenne à 30 200 euros en 2018. Converti en standards de pouvoir d'achat à partir de cette moyenne, le PIB par habitant est le plus élevé au Luxembourg, avec 78 500 euros par tête. Viennent ensuite les Irlandais avec 57 800 euros, les Néerlandais avec 39 900 euros et les Autrichiens avec 39 300 euros. Les Français se trouvent à la 11<sup>ème</sup> position avec 32 100 euros par habitant. Moins que la moyenne de la zone euro.

#### **b) Des espaces périphériques et en marge**

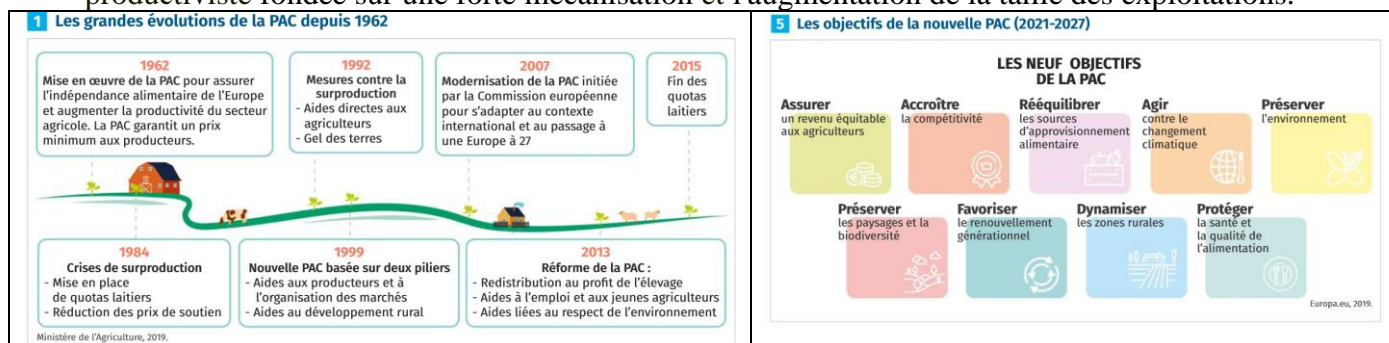
En PIB/h en SPA des États les moins riches de l'Union sont les Bulgares avec un PIB par habitant de 15 500 euros, les Croates (19 500 euros) et les Roumains (19 900 euros). Plus on s'écarte de la mégalopole moins les espaces sont intégrés aux dynamiques européennes. Les régions situées aux confins de l'UE sont marginalisés. Les territoires ultrapériphériques sont également en difficulté.

A l'intérieur même des Etats, les pays de l'UE doivent faire face aux mêmes problématiques. Tandis que les quartiers d'affaires des métropoles constituent des pôles attractifs (La Défense à Paris), certains territoires restent en marge (quartiers urbains défavorisés, espaces ruraux...). Les États membres cherchent à relever le défi de l'intégration des marges rurales (le sud de l'Italie, par exemple) et des marges urbaines (les quartiers nord de Marseille, par exemple).

## 2 – Un soutien aux activités

### a) En matière agricole

La politique agricole commune (PAC) a été fondée en 1962. Elle visait à moderniser l'agriculture européenne pour atteindre l'autosuffisance alimentaire mais aussi dégager des capacités exportatrices. Ces objectifs ont été atteints grâce à la mise en œuvre d'une agriculture productiviste fondée sur une forte mécanisation et l'augmentation de la taille des exploitations.



Les conséquences négatives de ce modèle sur l'environnement et les problèmes de surproduction ont conduit à une réorientation au début des années 1990. La PAC encourage la transition vers une agriculture durable et donne la priorité à la qualité des produits plutôt qu'à la quantité.

### b) L'importance de l'innovation

Des politiques visent à promouvoir la recherche et les hautes technologies, afin d'accroître la compétitivité des territoires. Dès 1970, le programme Airbus associe des firmes françaises, espagnoles, britanniques et allemandes. Deux sites d'assemblage, Toulouse et Hambourg, commandent les chaînes de production réparties sur tout le continent. Depuis 1975, l'Agence spatiale européenne (ESA) fait participer 22 États : les lanceurs de satellites Ariane, à partir de la base de Kourou en Guyane, font partie des géants mondiaux du secteur.

### c) En matière environnementale

L'UE promeut un développement plus durable des territoires. Sur le plan énergétique, l'objectif d'ici 2030 est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport aux niveaux de 1990, de porter la part des énergies renouvelables à au moins 32 % de la production électrique et de réduire la consommation globale d'énergie de 32,5 %. Depuis 1993, l'Agence européenne de l'environnement coordonne les politiques de protection comme le réseau Natura 2000 qui couvre 18 % du territoire de l'UE pour protéger la biodiversité. Certains produits chimiques destinés à l'agriculture ont été interdits. Le FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) apporte une aide aux pêcheurs dans le cadre d'une pêche durable.

## 3 – Une politique de cohésion des territoires

### a) Des actions solidaires

La politique de cohésion consiste à redistribuer une partie des richesses des régions les plus dynamiques vers les régions les plus pauvres et à favoriser la coopération transfrontalière (programme Interreg).

Différents instruments financiers, comme le Fonds social européen (FSE), pour la création d'emplois, ou le Fonds européen de développement régional (FEDER), qui corrige les déséquilibres entre les régions ont été développés. C'est le poste de dépenses le plus important de l'UE. Cette politique est fondée sur la solidarité : la contribution des plus riches au FEDER permet d'aider ceux qui sont en retard ou en difficulté.

Les régions les plus aidées sont celles dont le PIB est inférieur à 75 % de la moyenne européenne : anciens pays communistes, régions ultrapériphériques, îles, zones de haute montagne et espaces ruraux en déclin : sud de l'Espagne, Bulgarie, Roumanie, Allemagne de l'Est ou Italie du Sud bénéficient de plus de subventions que les régions dites en transition (nord de la Finlande, Estonie). Le FSE aide aussi à la reconversion des actifs et territoires victimes de

la désindustrialisation. Des aides sont aussi apportées aux quartiers en crise des métropoles européennes pour améliorer le cadre de vie, la formation et la création d'emplois.

Ainsi, le PIB/habitant de nombreuses régions moins développées d'Europe orientale se rapproche progressivement de la moyenne de l'UE. Le taux de chômage en Pologne est passé de 10 % en 2012 à moins de 4 % en 2020. Les fonds dont bénéficient les RUP restent essentiels dans leur développement.

**b) Des projets d'aménagement**

L'aménagement des territoires permet de les développer mais aussi d'accroître leur attractivité. L'UE aide les régions à valoriser leurs atouts face à la concurrence mondiale, tout en favorisant une croissance durable dans la mondialisation.

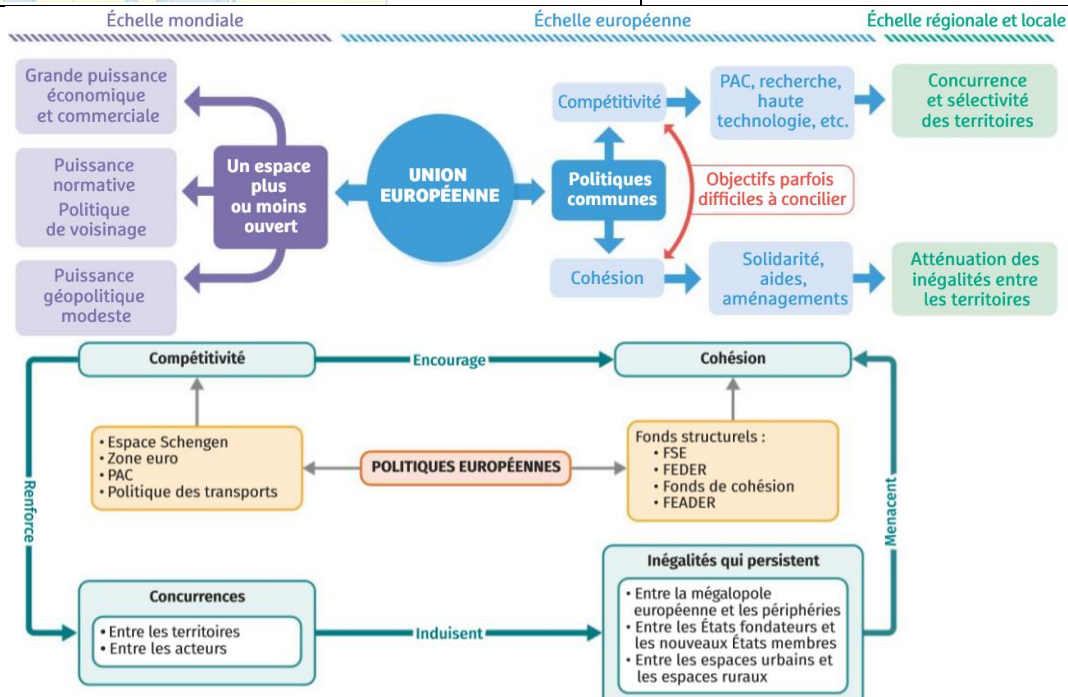
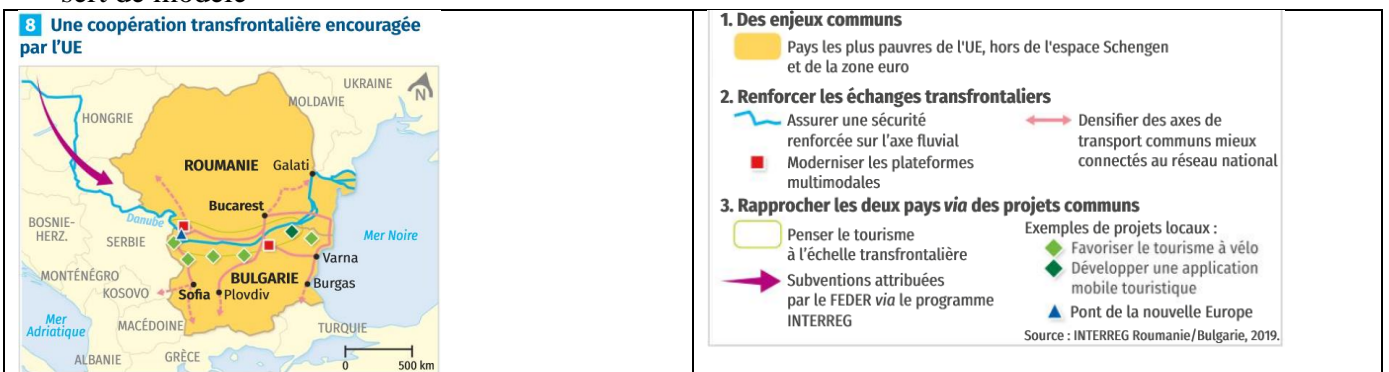
Il s'agit d'orienter les politiques vers une Europe plus « intelligente » : investissements dans la recherche et développement, soutien aux politiques d'innovation en particulier dans les clusters (Aerospace Valley en Midi-Pyrénées Aquitaine en France, parc scientifique Potsdam-Golm en Allemagne).

Le Pacte vert européen, lancé en 2019 par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, fixe l'objectif d'une Europe neutre en carbone en 2050. À travers la promotion de l'excellence écologique, ce pacte cherche à faire de l'écologie un des axes pour promouvoir la compétitivité de l'UE à l'échelle mondiale.

L'Europe doit être également plus connectée par le développement des transports. Depuis 1996, l'UE développe un RTE-T (Réseau transeuropéen de transport). En 2017, 9 corridors transeuropéens prioritaires ont été définis : il s'agit de connecter les métropoles dynamiques ou des zones économiques complémentaires par des axes de transport.

**c) La coopération transfrontalière**

Les eurorégions sont des espaces moteurs de l'intégration. L'objectif est que les projets culturels, sociaux et économiques fassent tache d'huile sur le reste du territoire. Créée en 2010, la Grande Région qui regroupe des territoires français, belges, luxembourgeois et allemands, sert de modèle



## C - Les fragilités internes de l'UE

### 1 - Des faiblesses économiques

L'UE souffre de faiblesses dans les industries lourdes et les nouvelles technologies. Ses entreprises sont de plus en plus concurrencées dans les domaines industriel, agroalimentaire et technologique par les géants du numérique américains (Apple, Amazon.) ou chinois (Xiaomi, Alibaba). Les dépenses en recherche & développement (moins de 3 % du PIB européen) sont souvent inférieures à celles pratiquées aux États-Unis, en Chine ou au Japon. L'UE apparaît comme un « monde ancien ». La population est vieillissante et le chômage marque certains États membres. Les universités européennes sont moins attractives que les universités nord-américaines et britanniques.

### 2 - Le maintien des inégalités

#### a) Entre États

Certains pays tirent mieux profit que d'autres de l'ouverture. Ainsi, l'Allemagne dégage un excédent commercial important grâce à la compétitivité hors-prix de ses produits. En République tchèque, le nombre d'emplois industriels croît depuis 2004. La Pologne est le seul pays de l'UE à n'avoir pas connu de récession après la crise économique de 2008. Ces deux pays attirent de nombreux IDE grâce à la compétitivité de leur main-d'œuvre et à l'accueil d'entreprises dans des zones franches. Ainsi, l'usine d'électroménager Whirlpool d'Amiens a été délocalisée en 2018 vers la zone franche de Lodz en Pologne.

De nombreux pays sont frappés par la désindustrialisation. En France, l'industrie ne représente plus que 12 % du PIB.

#### b) Entre régions

Les bénéficiaires de l'ouverture sont sélectifs selon les territoires. Les métropoles, les clusters et certains littoraux dynamisés par l'activité industrielle et portuaire et par le tourisme apparaissent gagnants. Mais d'autres territoires souffrent de l'exposition à la concurrence internationale exacerbée par la mondialisation. Les vieilles régions industrielles d'Europe de l'Ouest résistent mal à la concurrence des pays à coût de main-d'œuvre faible. Les territoires agricoles, notamment céréaliers et d'élevage, sont régulièrement frappés par des crises de surproduction sur les marchés mondiaux qui font chuter les cours.

### 3 - Des désaccords entre États

#### a) En matière d'intégration

Tous les membres de l'UE ne souhaitent pas le même degré d'intégration. 8 pays n'ont pas l'euro, 5 pays n'appartiennent pas à l'espace Schengen. Les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) souhaitent une « Europe marché » qui se limite à un marché unique et à quelques politiques communes. Ces désaccords idéologiques et politiques expliquent les difficultés de l'UE à adopter des politiques internationales communes. En matière de défense, par exemple, plusieurs des 21 pays de l'UE membres de l'OTAN comptent sur la protection états-unienne. D'autres, comme la France, sont partisans d'une Europe souveraine, capable de peser, y compris par la dissuasion militaire, dans les rapports de force internationaux. L'ambition des États-Unis de réduire leurs dépenses au sein de l'OTAN pourrait leur donner raison.

#### b) En matière sociale et fiscale

Il y a des désaccords en matière économique, sociale et environne mentale. Les nouveaux membres de l'Est valorisent leur avantage salarial et les pays de l'Ouest, comme l'Allemagne, ont relancé leur croissance en partie grâce aux travailleurs détachés venus d'un État de l'Union européenne, dont les salaires dépendent du pays d'accueil, tandis que les cotisations sociales sont celles du pays d'origine. Cette pratique a été interdite en 2018. Les PECO et l'Irlande profitent d'une fiscalité et d'un coût de main-d'œuvre relativement faibles pour attirer des IDE, au détriment d'autres pays comme la France, l'Allemagne ou le Bénélux dont la population jouit d'un État-providence plus généreux. Ainsi, la France a réclamé la création d'un salaire minimum européen mais elle n'est pas suivie par nombre de ses partenaires. Sur le plan de la lutte contre le changement climatique, les pays Scandinaves sont plus vertueux que les pays de l'Est et du Sud de l'UE.

#### c) Sur la politique de cohésion

Les États les plus riches sont parfois réticents à aider les plus pauvres. L'Allemagne est le contributeur le plus important (19,6 milliards d'euros en 2017) au budget de l'Union, à la

différence des pays du Sud (Grèce, Portugal), de l'Est (Pologne, Bulgarie, Roumanie) ou des petits États (Chypre, Slovénie) qui sont davantage bénéficiaires que contributeurs. De plus, le budget européen va être amputé de près de 10 % avec le départ du Royaume-Uni (Brexit).

#### 4 – Des contestations internes

##### a) Montée du souverainisme

Dans le sillage du Brexit, de nombreux partis eurosceptiques progressent en Europe. Hostiles à la construction européenne et à la mondialisation, ils sont particulièrement influents en Hongrie, en Pologne, en Italie et en Autriche. Ils ont obtenu des scores élevés aux élections européennes de 2019 (73 sièges pour l'extrême droite et 62 pour la droite eurosceptique pour un total de 751 sièges). Ils revendiquent le souverainisme et le protectionnisme économique, et s'opposent aux politiques communes d'accueil des migrants. Les revendications autonomistes de certaines régions se multiplient également (Ecosse, Catalogne, Italie du Nord).

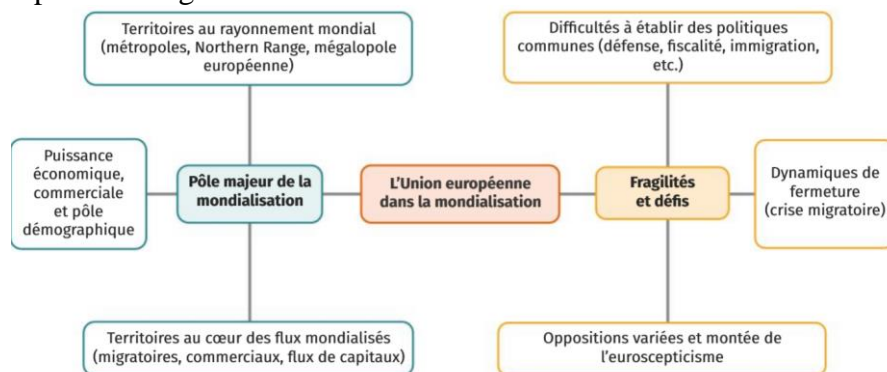
##### b) Une hostilité au libre échange

Le libre-échange défendu par l'UE suscite des oppositions. Une partie de l'opinion publique européenne est hostile à la signature d'accords de libre-échange avec d'autres pays. Ainsi, le CETA signé avec le Canada a été très critiqué en Europe car il n'incluait pas d'évaluation de l'impact environnemental de l'accord. Le monde agricole européen est hostile aux négociations avec le MERCOSUR car il craint une mise en concurrence directe avec les productions sud-américaines dont les normes sanitaires et environnementales sont inférieures à celles imposées dans l'UE.

##### c) Face aux flux migratoires

Les conflits, notamment en Irak, en Syrie, au Mali, en Centrafrique, au Soudan, en Libye, ont causé le départ de millions de personnes depuis 2010, réfugiées en premier lieu dans les pays limitrophes (Liban, Jordanie, Turquie) mais cherchant aussi à gagner l'Europe par les Balkans et la Méditerranée.

L'UE a du mal à imposer une politique commune face à cette crise. Son projet de quotas d'accueil par pays suscite une large opposition d'Etats qui ont fermé leurs frontières. Les pays du groupe de Visegrad refusent d'accueillir des migrants. La Hongrie a même construit un mur à sa frontière avec la Serbie. Si l'Allemagne a accepté d'accueillir plus de 1 million de réfugiés, la tendance des pays de l'UE est de renforcer les contrôles aux frontières, y compris dans l'espace Schengen.



### Conclusion

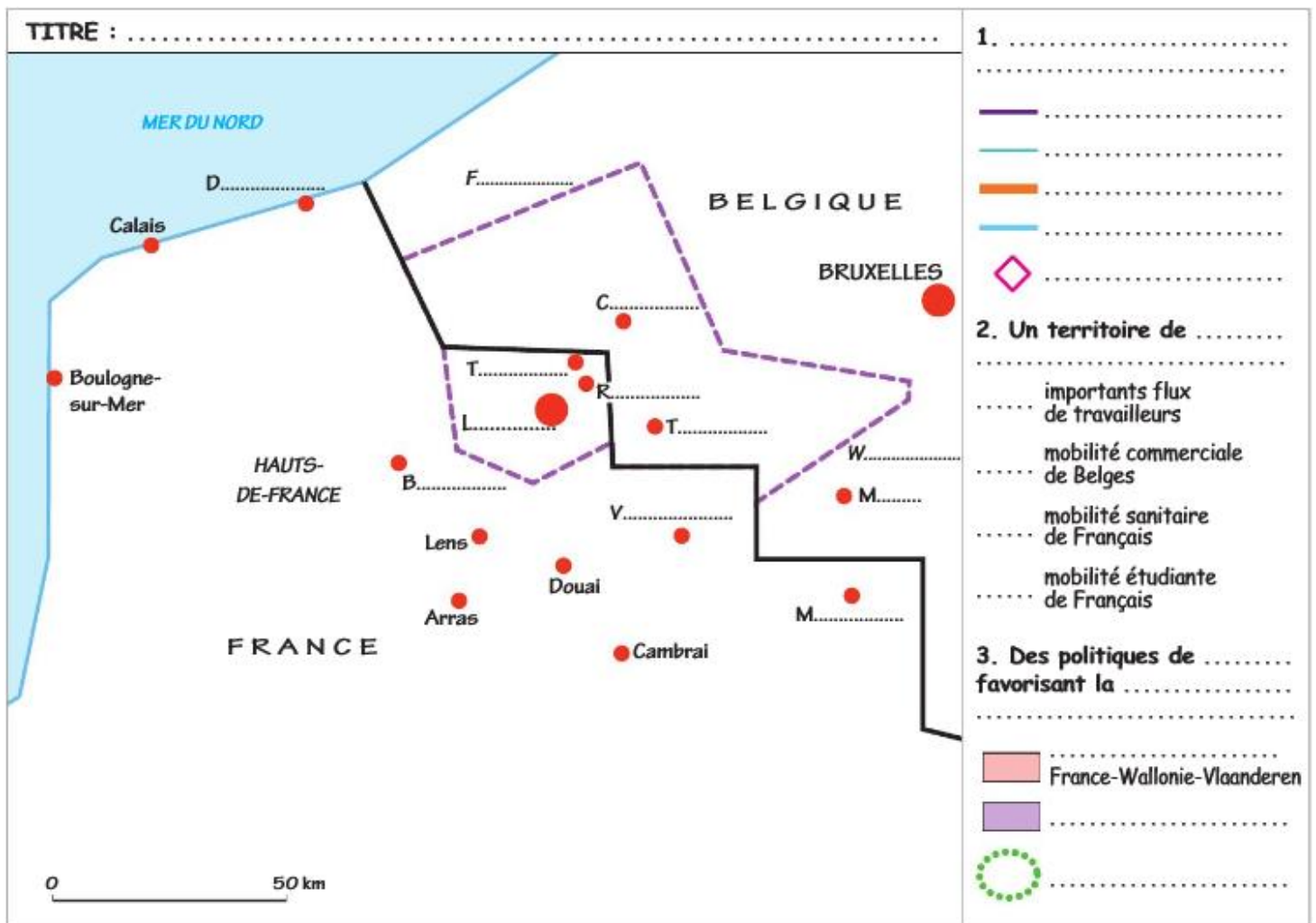
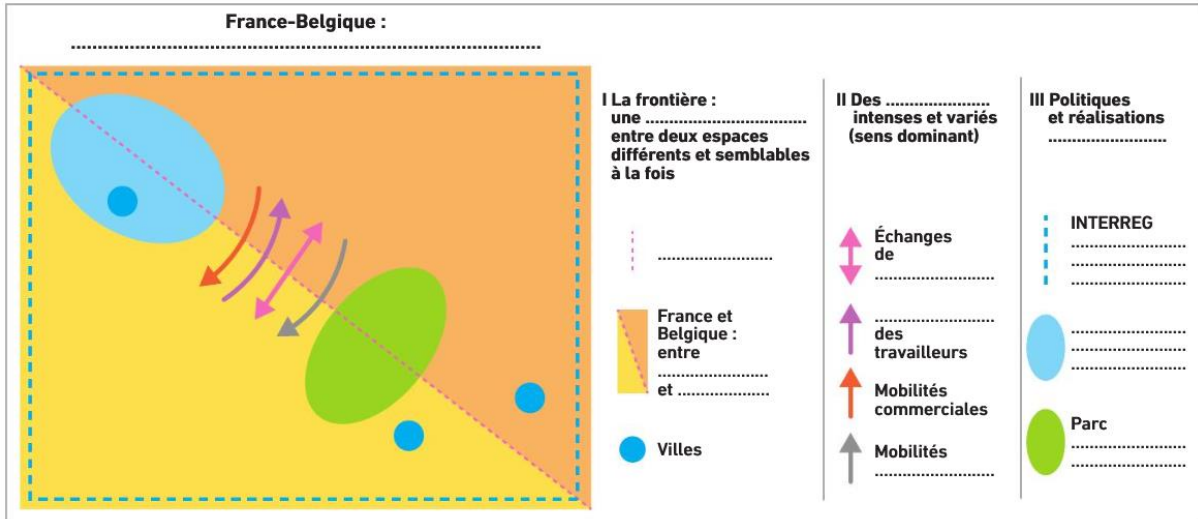
L'Union européenne offre une mosaïque de territoires (urbains, ruraux, montagnards, littoraux, industriels.). Depuis sa création en 1957, elle s'est élargie à une grande partie de l'Europe et a renforcé ses institutions. Sa force repose sur la monnaie unique (19 États dans la zone euro), sur un marché intégré et sur des réseaux de transport permettant de relier tous les territoires.

L'UE est un pôle économique mondial. L'Allemagne et la France en sont les principales puissances. Elle représente 18 % de la richesse mondiale, derrière les États-Unis et devant la Chine. Elle s'est imposée dans de nombreux secteurs marchands : aéronautique, automobile, nucléaire, agroalimentaire.

La puissance de l'UE demeure limitée sur la scène mondiale. La concurrence est de plus en plus forte de la part de la Chine et des autres pays émergents (Inde, Brésil, Russie...). La difficulté à établir des politiques communes (défense, immigration, fiscalité...) fragilise également l'UE face aux grandes puissances.

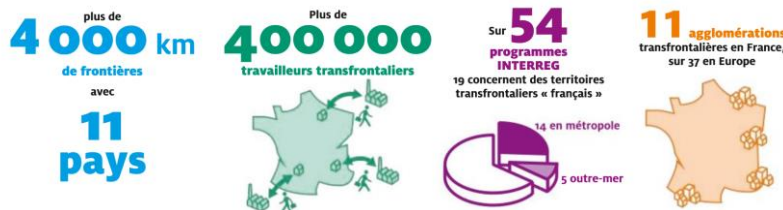
Les politiques européennes de cohésion valorisent des atouts des territoires face à la concurrence mondiale. Grâce aux fonds structurels, les territoires agricoles productifs, les clusters industriels et urbains, les régions transfrontalières constituent des pôles productifs compétitifs et intégrés dans la mondialisation. Les régions les plus défavorisées bénéficient d'aides européennes afin de réduire leur retard. Les pays d'Europe orientale (Bulgarie, Roumanie...) et d'Europe méridionale (Grèce) sont les plus exposés aux difficultés économiques et sociales

Etude de cas P. 220 - 223



## D - La France : les dynamiques différenciées des territoires transfrontaliers

Les territoires transfrontaliers se caractérisent par des échanges et des mobilités de part et d'autre de la frontière. L'Union européenne favorise les coopérations transfrontalières, et de nombreuses régions de la France métropolitaine sont aujourd'hui très intégrées dans l'espace européen et dans la mondialisation. Mais les conséquences territoriales sont inégales.



### 1 - Des territoires caractérisés par les échanges

#### a) Plus de 4000 km de frontières

La France totalise 4 082 km de frontières terrestres avec 11 pays voisins dont 2 889 km avec 8 pays pour la France métropolitaine. Les plus longues sont celles avec l'Espagne (623 km) et la Belgique (620 km). Mais en comptant les territoires ultramarins, la plus longue frontière est celle entre la Guyane et le Brésil (730 km) et 510 km avec le Suriname. La France compte aussi 31 frontières maritimes.

#### b) Une ouverture des frontières

Une frontière politique est une ligne limitant le territoire sur lequel s'étend la souveraineté d'un État et ses normes (législatives, juridiques, fiscales). Les espaces frontaliers ont longtemps été des zones fermées, des périphéries peu intégrées au territoire national. Mais ils sont aussi des lieux d'ouverture, assurant une fonction de d'interface. Aujourd'hui, des infrastructures connectent les territoires avec les pays voisins : tunnels du Mont-Blanc (1965) ou sous la Manche (1994), pont sur l'Oyapock en Guyane (2017), lignes ferroviaires à grande vitesse (Thalys)...

#### c) Des échanges de plus en plus ombreux

Les régions frontalières présentent souvent des caractères spécifiques, par exemple une identité culturelle ou linguistique partagée (région basque). Les espaces frontaliers peuvent ainsi être des territoires dynamiques et innovants.

Ils sont animés par des échanges à longue distance mais aussi par des circulations de courte distance à travers la frontière. Les mobilités pendulaires locales jouent un rôle clé dans la dynamique de ces espaces. Chaque jour, plus de 360 000 résidents venant de France traversent les frontières pour aller travailler dans un pays limitrophe. La Suisse est la première destination, suivie du Luxembourg, de l'Allemagne et de la Belgique. Toutefois, les flux sont inégaux : seuls 10 000 actifs résidant à l'étranger (en majorité des Belges) viennent travailler en France.

### 2 – Les acteurs des coopérations transfrontalières

Les territoires transfrontaliers mobilisent différents acteurs. Acteurs publics (État, collectivités territoriales), acteurs privés (entreprises) et sociétés civiles interagissent pour dépasser les obstacles de nature juridique ou institutionnelle à la coopération. La gouvernance transfrontalière s'est notamment développée grâce au processus d'intégration européenne. L'État français est très engagé dans ce processus. En effet, les espaces frontaliers représentent un intérêt majeur pour et un enjeu de la construction européenne (libre circulation, cohésion territoriale, citoyenneté). La participation des citoyens et des associations du territoire permet de construire un programme d'actions partagé par l'ensemble de la population de tous les côtés de la frontière. Depuis la création du FEDER en 1975 et Interreg à partir de 1990, l'UE favorise la coopération transfrontalière à différentes échelles, afin de résoudre des problèmes communs (prévention des risques, déficit d'infrastructures) et d'encourager l'intégration des territoires (par le marché du travail, les accords entre universités ou centres de santé etc.).

#### 3 – Des coopérations à différentes échelles

Tous les modèles de coopération, que ce soit à l'échelle locale ou régionale ont en commun les mêmes objectifs : créer un espace cohérent au sein duquel différents acteurs dégageront des projets communs dans des domaines comme l'aménagement du territoire, les transports, l'économie locale, les activités culturelles, l'environnement, etc. La frontière ne sera plus un obstacle mais une ressource et une opportunité de développement.

La France participe à 14 programmes de coopération territoriale européenne dont 5 en outre-mer. Face à la complexité qui nuit parfois à la concrétisation des projets, la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) facilite l'articulation entre les différents acteurs et échelles de décision.

#### 1 Les coopérations transfrontalières aux frontières françaises en 2020



Ces coopérations peuvent être **locales**, dans le cadre des Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT), au sein desquelles les collectivités locales (les communes) peuvent agir en concertation. La région du Rhin comporte ainsi 4 eurodistricts, constitués de communes françaises et allemandes.

Le projet d'Eurocité basque a pour objectif de transformer un ensemble urbain qui s'étend sur 50 km de long entre Bayonne et San Sébastian en une nouvelle métropole européenne de 600 000 habitants et de constituer un véritable corridor de développement grâce à des infrastructures de transport modernes LGV, RER transfrontalier...). Les infrastructures, les services urbains et les instruments de gouvernement seraient alors conçus de façon conjointe, avec pour objectif de réaliser une véritable métropole de rang européen offrant un ensemble de services et d'équipements modernes, et de protéger et valoriser le patrimoine naturel.

À l'échelle **urbaine**, des projets d'aménagement confortent les coopérations et intègrent les territoires situés sur la frontière. Le jardin des Deux-Rives, inauguré en 2004, relie par une passerelle Strasbourg et Kehl de part et d'autre du Rhin.

Les coopérations peuvent être **interrégionales** : l'eurorégion est une entité territoriale transfrontalière qui réunit les partenaires de deux ou plusieurs régions de différents Etats européens.

L'aide financière de l'UE favorise les rapprochements entre les populations et les collectivités territoriales de part et d'autre des frontières. Ainsi, elle a par exemple financé des projets transfrontaliers comme l'hôpital franco-espagnol de Puigcerdá, ouvert en 2014 en Cerdagne, le RER transfrontalier franco-suisse inauguré en 2019.

#### 4 - Des territoires transfrontaliers inégalement dynamiques

L'impulsion donnée par l'UE tend à modifier la position de périphéries nationales dans laquelle les espaces frontaliers se trouvaient traditionnellement. Cependant, les territoires frontaliers français présentent des situations socio-économiques variées et des logiques d'intégration différenciées, qui permettent de distinguer trois types d'espaces.



**a) Les espaces les plus intégrés**

De nombreux territoires transfrontaliers sont dynamiques. Ils bénéficient d'un contexte économique favorable, d'infrastructures performantes ou d'une proximité culturelle des deux côtés de la frontière. Certains connaissent une forte croissance de la population, comme dans la vallée de l'Arve (entre Genève et Chamonix) ou autour de Morteau (Jura). D'autres cumulent croissance démographique et de l'emploi : autour de Genève, sur le littoral près de la frontière espagnole (autour de Bayonne et de Perpignan), ainsi qu'à Lille et autour de Strasbourg.

Des agglomérations polarisent l'essentiel des mobilités transfrontalières. Elles attirent les actifs résidant en France par le dynamisme économique et les salaires plus élevés. Il s'agit de Genève, pour les habitants de Haute-Savoie et de l'Ain, du Luxembourg (Thionville, Longwy et Metz), de Bâle (Saint-Louis et Mulhouse), de Monaco et de Sarrebruck (Sarreguemines et Wissembourg).

**b) Des espaces en voie d'intégration**

Dans d'autres cas, l'effacement de la frontière se fait progressivement par un désenclavement et une mise en valeur du territoire (espaces ruraux du Nord-Est jusqu'au lac Léman, régions basque et catalane...).

Ils sont donc en transition, en voie de sortir de leur caractère périphérique. Les relations transfrontalières se concentrent sur les échanges fonctionnels (emploi, commerce), ou des projets de coopération partiels (Arc jurassien).

**c) Des espaces peu intégrés**

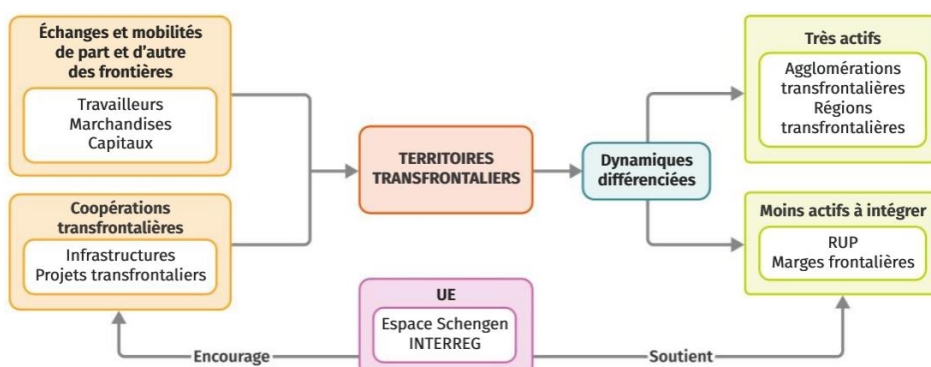
Plusieurs zones frontalières connaissent une déprise démographique et une diminution de l'emploi. Un contexte économique difficile (désindustrialisation, chômage) et l'absence de connexion aux grands réseaux de transport renforcent la marginalisation. C'est le cas de zones d'emploi dans les Ardennes ou en Moselle près de la Sarre. Cela concerne également des secteurs montagneux enclavés du Jura, des Alpes et des Pyrénées. Si les coopérations sont encouragées (programme ALCOTRA dans les Alpes italiennes), les relations restent souvent distantes avec un faible sentiment d'appartenance à un espace commun. À l'échelle locale, les vallées sont souvent des espaces mieux intégrés, tandis que les massifs restent en situation périphérique (vallée de la Maurienne, massif de la Vanoise).

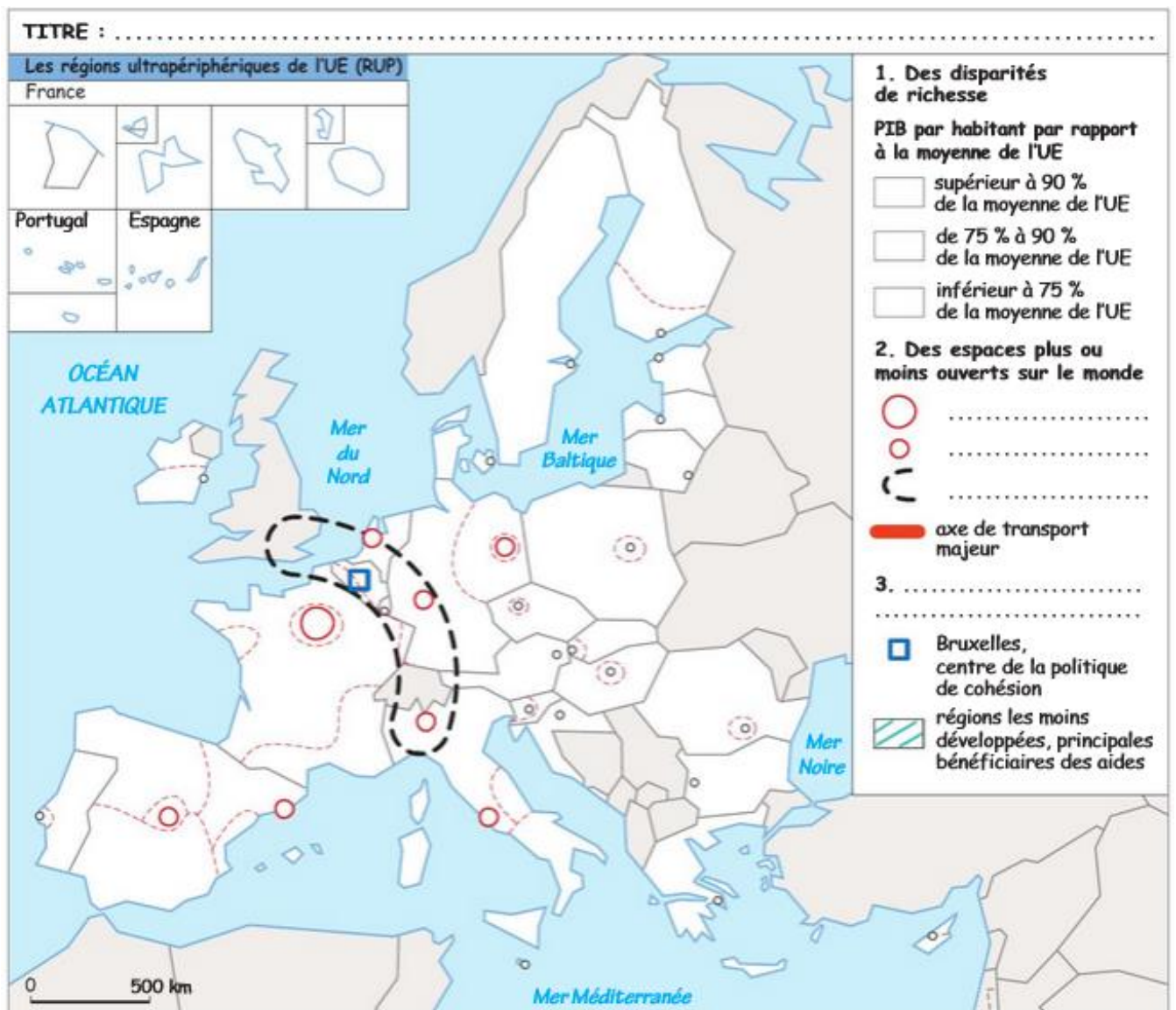
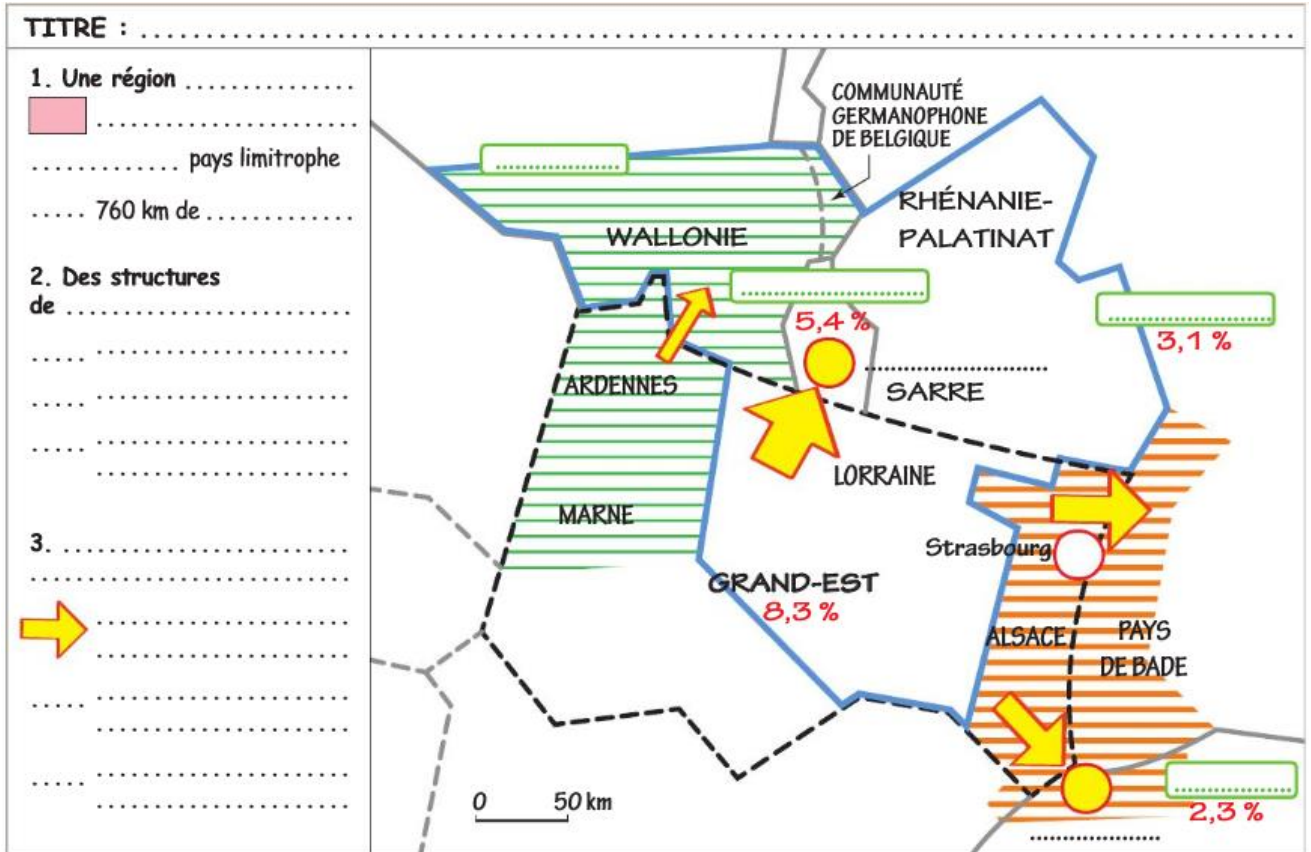
**Conclusion**

La France possède des frontières politiques avec 11 pays dont 8 en Europe et 3 outre-mer. Les zones frontalières, périphéries lointaines lorsque les frontières étaient fermées, sont devenues des interfaces intégrées aux dynamiques nationales et transnationales, avec un essor des échanges de part et d'autre, de mobilités quotidiennes générant un trafic routier ou ferroviaire important.

Dans ce domaine, l'UE a eu un rôle primordial. Elle assure la libre circulation des marchandises, et celle des personnes dans l'espace Schengen. Elle encourage aussi la coopération au sein des espaces transfrontaliers et finance des projets par des politiques communes et des programmes spécifiques (INTERREG).

Si le lien l'emporte désormais sur la séparation, ce processus s'effectue de manière différenciée sur le territoire français. Tous les territoires frontalières ne connaissent pas les mêmes dynamiques. Certains, souvent des agglomérations (Strasbourg-Kehl, Lille-Courtrai), sont de véritables espaces de vie commun. D'autres bénéficient d'aménagements et coopérations, mais n'ont qu'une intégration partielle. D'autres encore sont confrontés à la barrière de la frontière : ils se situent souvent au sein de massifs montagneux (Pyrénées centrales, Alpes du Sud...) mais aussi outre-mer (Mayotte, la Réunion...).





**Thème IV La France et ses régions dans l'UE et la mondialisation**

**A – Un espace en mutation**

- 1 – *Le poids de l'histoire*
  - 2 – *Une recomposition territoriale*
  - 3 – *Des aménagements à différentes échelles*
- B - Des acteurs multiples de l'intégration et de l'aménagement**

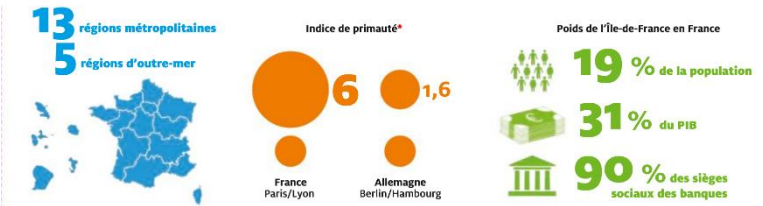
- 1 – *Les acteurs publics*
- 2 – *Les acteurs privés*

**B – Des espaces plus ou moins attractifs**

- 1 – *Les facteurs d'attractivité*

**C – La place des régions dans l'aménagement**

- 1 – *Un acteur incontournable*
- 2 – *Des compétences de plus en plus nombreuses*
- 3 – *Des objectifs ambitieux*
- 4 – *Des écarts importants*



**Aménagement du territoire** : mise en valeur et transformation menées par des acteurs publics (État, région, commune) ou privés (entreprises). L'aménagement d'un territoire est le résultat d'actions multiples, menées à différentes échelles (nationale, régionale, locale) qui contribuent à façonner un paysage (espaces verts dans une ville, etc.) et à réduire les inégalités.

**Aménité** : Élément agréable de l'environnement naturel et social qui contribue à l'attractivité d'un lieu.

**Centralisation/décentralisation** : La **centralisation** est le fait de concentrer l'essentiel des pouvoirs dans un même lieu. La **décentralisation** consiste à transférer une partie des compétences d'un État vers des entités de niveau inférieur (région, département, commune...). Lorsque ces pouvoirs sont transférés aux régions, on parle aussi de « régionalisation ».

**Collectivité territoriale** : Collectivité exerçant sur son territoire des compétences dévolues par l'État (régions, départements, communes).

**Conseil régional** : Assemblée élue au suffrage universel direct pour six ans. Définit les politiques régionales et vote le budget. Le président de région, élu par les conseillers régionaux, dirige l'administration régionale.

**Grand Paris** : La Métropole du Grand Paris regroupe la ville de Paris, les départements de petite couronne et certaines communes de grande couronne. Créée pour renforcer le rôle mondial de la capitale et corriger les inégalités territoriales, elle vise à développer des pôles économiques en dehors de Paris et des modes de transport reliant ces pôles.

**Indice de primauté** : Rapport entre le nombre d'habitants de la première ville et de la deuxième ville d'un pays.

**Macrocéphalie urbaine** (littéralement « grosse tête ») : Désigne le fait qu'une ville est « anormalement » peuplée par rapport aux autres villes du pays.

**Métropole** : au sens large, grande agglomération urbaine qui concentre la population et les activités, dotée de fonctions de décision à différentes échelles. Au sens administratif du terme, structure intercommunale d'au moins 400 000 habitants ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement. On en compte 22 en France, dont 3 avec des statuts différents (Paris, Marseille et Lyon).

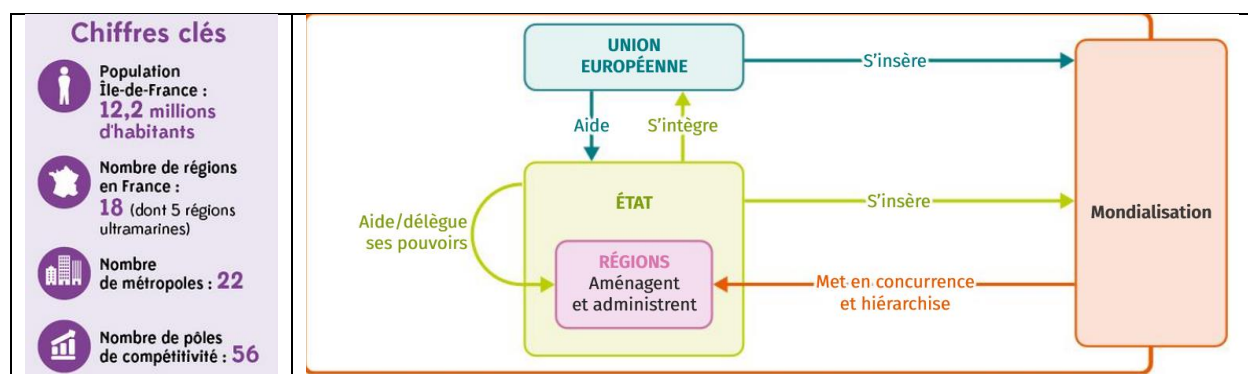
**Pôle de compétitivité** : regroupement reconnu par l'État, sur un territoire donné, d'entreprises, d'organismes de formation et de centres de recherche publique ou privée, engagé autour de projets innovants dans un secteur d'activité donné.

**Productiviste** : qui recherche une production maximale et des rendements élevés par l'utilisation de machines et de produits industriels.

**Réforme territoriale** : Réforme de 2015 visant à simplifier le « millefeuille des territoires » en modifiant l'organisation des collectivités territoriales et leurs compétences (création de 22 métropoles, 18 régions au lieu de 27).

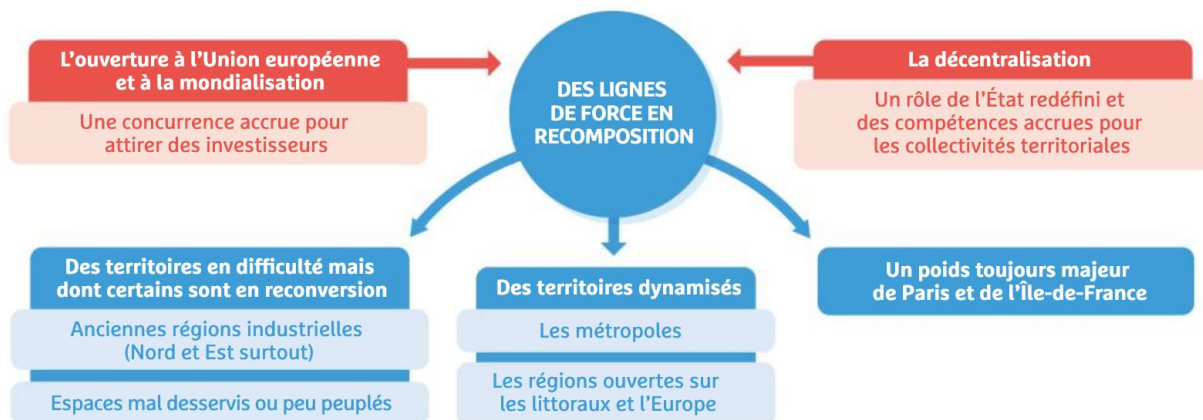
**Région (administrative)** : Subdivision du territoire national, qui regroupe plusieurs entités d'échelon inférieur, et est dotée de compétences.

**Territoire de proximité** : Territoire de vie, pratiqué fréquemment par les populations pour leur travail, leurs loisirs ou l'accès aux services (achats, administration, etc.).

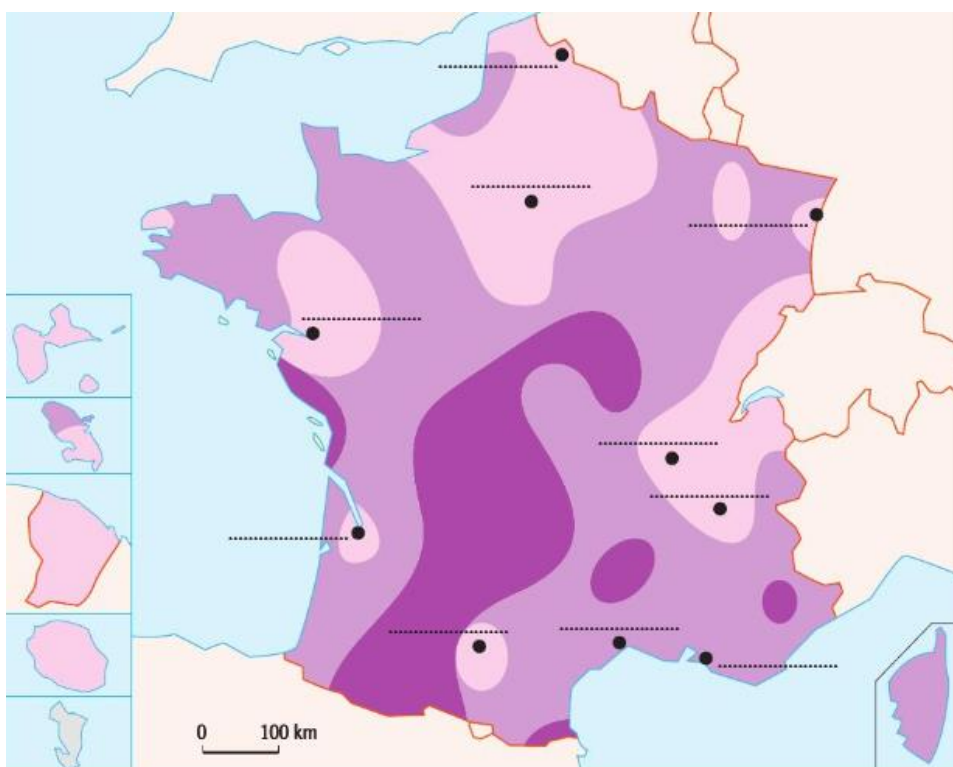
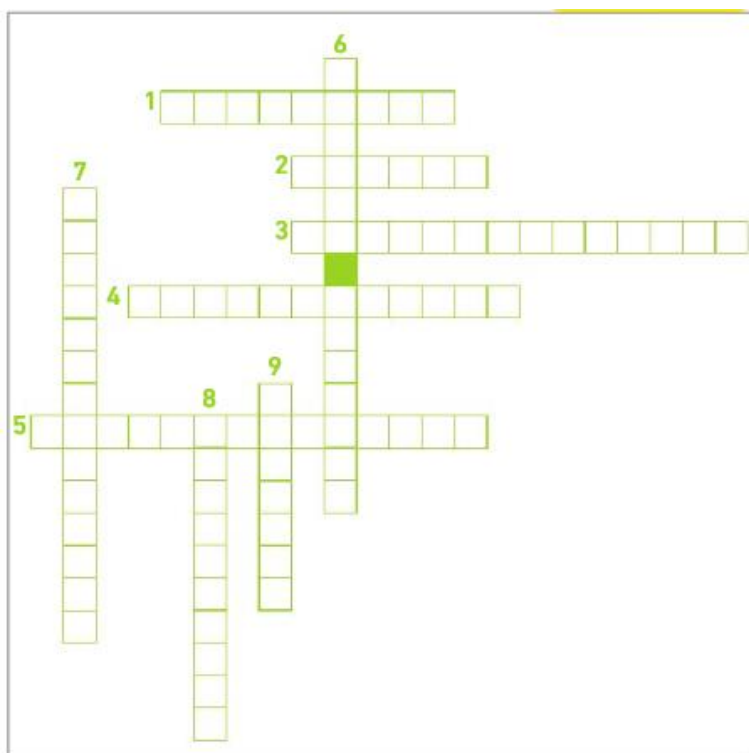


**Chiffres clés**

- Population Île-de-France : **12,2 millions** d'habitants
- Nombre de régions en France : **18** (dont 5 régions ultramarines)
- Nombre de métropoles : **22**
- Nombre de pôles de compétitivité : **56**



P. 250 – 253

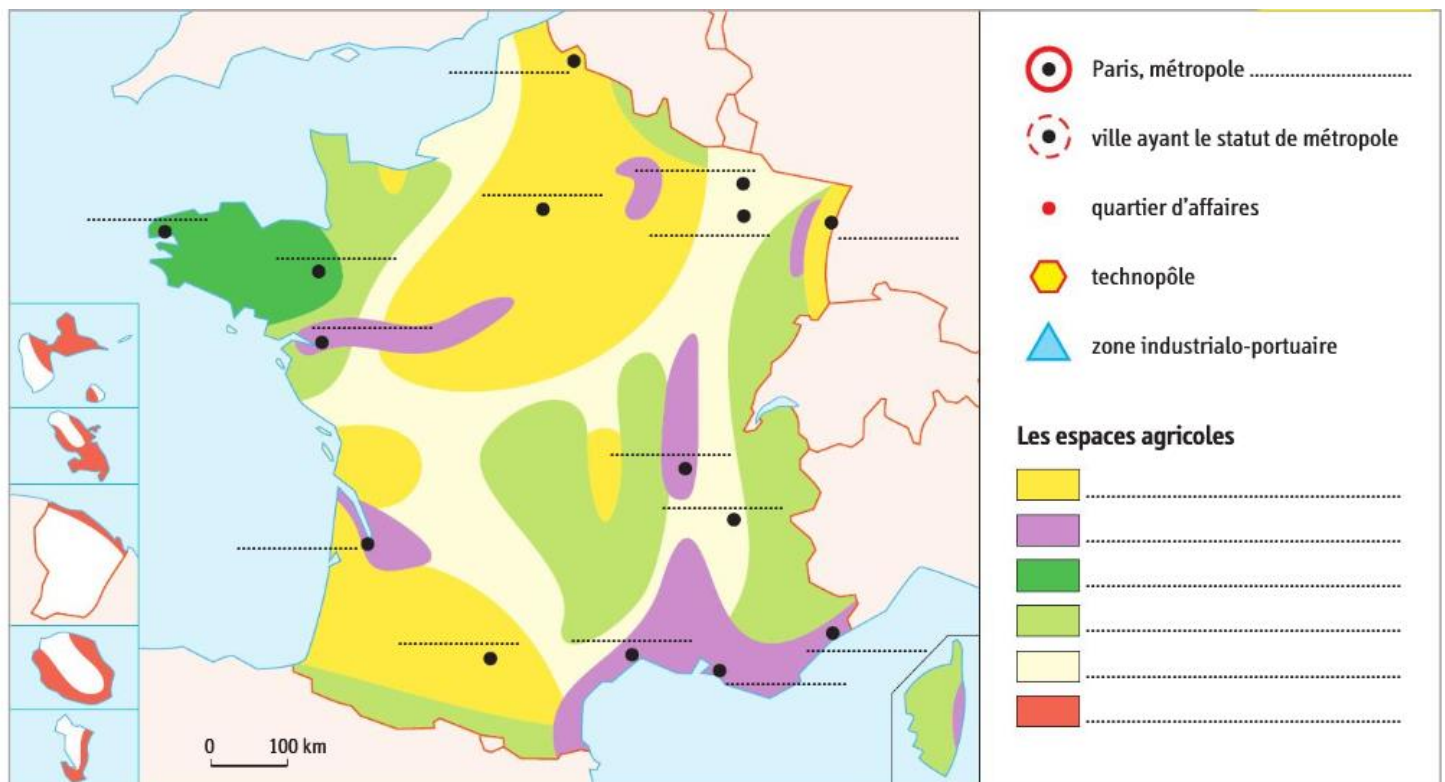


**Indice de vieillissement\***

- plus de 128
- de 76 à 128
- inférieur à 76

- les 10 plus grandes agglomérations
- principaux axes de transport
- parc national
- ★ espace à risques

\*L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.



## Thème IV La France et ses régions dans l'UE et la mondialisation

Avec l'intégration à l'UE et à la mondialisation, les lignes de force du territoire français évoluent : cette recomposition des territoires, liée à des acteurs divers, joue à toutes les échelles. Face à une concurrence territoriale accrue, les régions cherchent à développer leur attractivité en leurs atouts.

### A – Un espace en mutation

#### 1 – Le poids de l'histoire

##### a) Paris et le désert Français

Ce titre d'un ouvrage du géographe J.F. Gravier a alerté les pouvoirs publics dès 1947 sur la macrocéphalie urbaine parisienne. La France est historiquement un pays centralisé. Les décisions politiques se prennent à Paris, qui possède aussi un rôle et un poids économiques majeurs : l'Île-de-France fournit 31 % du PIB français. Cette polarisation s'est faite au détriment des autres métropoles. Paris est une capitale « anormalement » peuplée : l'indice de primauté est supérieur à 6.

##### b) La ligne Le Havre - Marseille

Le tissu économique était traditionnellement situé au Nord-Est d'une ligne « Le Havre-Marseille ». C'est là que, depuis le second âge industriel, à la fin du XIXe siècle, était réalisé l'essentiel de la production industrielle (métallurgie, textile, puis automobile.) au détriment du sud et de l'ouest du pays, plus agricoles.

#### 2 – Une recomposition territoriale

##### a) La conséquence des évolutions économiques

Ces lignes de force ont évolué dans les 50 dernières années. Les crises économiques des années 1970-1990 ont mené à une recomposition territoriale : tandis que le Nord et l'Est se désindustrialisaient, le Sud et l'Ouest connaissaient un essor économique comme la mutation productiviste des campagnes (Bretagne).

##### b) Une politique volontariste

Les politiques et dispositifs d'aménagement des territoires ont accompagné et facilité la modernisation des infrastructures (ponts, ports) ainsi que l'étalement urbain des métropoles, la révolution des transports et des télécommunications et l'émergence d'une économie des loisirs. La division binaire du territoire a laissé la place à une fragmentation territoriale plus fine, juxtaposant des espaces insérés dans la mondialisation et des périphéries plus ou moins à l'écart.

##### c) La place de la mondialisation

L'intégration à l'Union européenne et à la mondialisation a conduit à des recompositions territoriales. L'ouverture européenne et la liberté de circulation ont favorisé des espaces jusque-

là marginaux, comme les territoires frontaliers. La France s'est aussi fortement intégrée dans la mondialisation : elle est un des pays d'Europe possédant la plus forte attractivité.

Enfin, la métropolisation a fait bouger les lignes de force du territoire français. Paris à un rôle renforcé à l'échelle nationale, mais aussi internationale en tant que ville mondiale mais les métropoles régionales connaissent un essor et s'ancrent dans les échanges européens et mondiaux. Lyon, longtemps cantonnée au rôle de « 2e ville de France », mais aussi Lille, Marseille ou Toulouse sont en concurrence avec d'autres villes européennes comme Barcelone ou Milan. Ces métropoles sont aussi des technopoles, alliant centres de recherche, universités et industries de pointe.

### **3 – Des aménagements à différentes échelles**

#### **a) Les réseaux de transport**

Le développement des réseaux de transport (autoroutes et lignes à grande vitesse), les tunnels (Alpes, Manche), ont contribué à intégrer le territoire national dans une échelle européenne. Les stations balnéaires littorales ou les stations de sports d'hiver dans les montagnes (Alpes, Pyrénées), ainsi que le développement des infrastructures portuaires (Le Havre, Dunkerque, Marseille...) ont inscrit les territoires dans la mondialisation du tourisme et des échanges marchands. Les recompositions des territoires de proximité (gares, parcs, quartiers piétonniers...) ont dessiné de nouveaux paysages urbains.

#### **b) Les espaces frontaliers**

Depuis la fin des années 1950, la construction européenne a rattaché les territoires de la France à ceux de ses pays voisins. Les territoires frontaliers sont ainsi devenus attractifs en raison de l'effacement des frontières et de l'élaboration d'un marché unique. La mondialisation et l'intensification des échanges marchands, notamment par voie maritime, avec les autres pôles économiques mondiaux, ont contribué à la mise en concurrence des métropoles et des espaces productifs.

## **B - Des acteurs multiples de l'intégration et de l'aménagement**

### **1 – Les acteurs publics**

#### **a) Le rôle de l'État**

L'État, longtemps acteur unique de l'aménagement, élabore les lois et dirige des organismes qui définissent l'ensemble des règles permettant d'engager toute action sur les territoires. Il a impulsé la politique européenne dès les années 1950 puis la décentralisation dans les années 1980 et qui a contribué à insérer la France dans la mondialisation. Il définit et impulse l'aménagement des territoires par le biais de l'ANCT, l'Agence nationale de la cohésion des territoires, née le 1er janvier 2020.

#### **b) Le rôle de l'UE**

L'Etat français travaille dans le cadre de la politique de cohésion des territoires menée par l'Union européenne dont l'objectif est de réduire les inégalités entre les territoires à l'échelle du continent via des directives ou des aides, (FEDER, FSE).

#### **c) Les collectivités territoriales**

Depuis 1982, les lois de décentralisation ont transféré de nombreuses compétences aux communes, départements, régions. Elles ont également permis des coopérations intercommunales dans des domaines divers : ramassage scolaire, transport en commun, espaces de protection de la nature (parcs naturels). Ce sont des acteurs majeurs pour la recomposition des territoires de proximité, Aux collectivités territoriales anciennes que sont les communes et les départements se sont joints d'autres échelons de compétences au rôle croissant, comme les régions et les communautés de communes.

L'intercommunalité tient un rôle essentiel dans la cohésion des territoires. Ces structures administratives (communautés d'agglomération, communautés de communes) permettent la mise en commun des services et la réduction des inégalités entre des territoires proches. La loi permet également la fusion des communes en « communes nouvelles », plus grandes et plus peuplées, afin de réduire les coûts.

### **2 – Les acteurs privés**

#### **a) Les firmes transnationales**

À ces acteurs institutionnels s'ajoutent les acteurs économiques qui par leurs investissements contribuent à recomposer l'espace national et sont de plus en plus influents. Avec la mondialisation des échanges et des investissements, de nombreuses FTN participent à

la transformation des territoires (Toyota près de Valenciennes). Les IDE entrants privilégient telle région ou tel type d'espace en fonction des avantages comparatifs (main-d'œuvre qualifiée, aménités...). L'insertion dans la mondialisation est donc porteuse de conséquences spatiales échappant parfois aux pouvoirs publics.

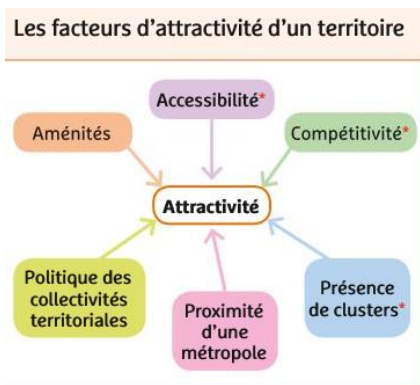
### b) *Les mobilisations citoyennes*

La participation des citoyens est définie par la loi dans tout projet au nom de la démocratie participative. Des associations de quartiers, nationales ou internationales veulent se faire entendre, par la concertation avec les pouvoirs publics ou par des manifestations. Leur implication a entraîné des remises en question (barrage de Sivens, aéroport Notre Dame des Landes). Elles œuvrent aussi localement, pour améliorer leur environnement.

## B – Des espaces plus ou moins attractifs

### 1 – Les facteurs d'attractivité

#### a) *Les connexions terrestres et maritimes*



Les régions littorales sont des lieux préférentiels. Si Marseille se positionne comme capitale méditerranéenne, les systèmes portuaires du Havre et de Dunkerque affrontent la concurrence de Rotterdam et d'Anvers, par lesquels transitent la majorité des produits à destination du territoire français. Les interfaces terrestres sont aussi favorisées, comme l'Alsace connectée à l'Allemagne et la Suisse, ou la région lilloise, carrefour européen. 47 % des exportations des Hauts-de-France sont effectuées par des filières de firmes étrangères, dont une partie est installée dans le bassin lillois. Les métropoles régionales sont très accessibles, car bien reliées par des réseaux de transport rapide (aéroports, gares).

#### b) *L'environnement*

La prise en considération des enjeux environnementaux constitue un enjeu majeur au service du développement local. Les actions de protection et de préservation (parcs régionaux), la multiplication des écoquartiers dans les métropoles doivent accompagner l'équilibre économique et social des territoires, au moyen des agendas 21. La protection des différents types de patrimoine et la labellisation contribuent également à leur valorisation touristique. Les aménagements (réhabilitation des quartiers urbains centraux à Marseille ou à Lyon) réalisés depuis plusieurs décennies renforcent leur attractivité.

#### c) *L'attractivité financière*

Les recompositions dépendent aussi de l'attractivité aux investissements. Si certains territoires reçoivent de nombreux IDE, notamment dans l'Est (Bourgogne, Franche-Comté) et le Nord, d'autres sont délaissés. Les entreprises françaises ont délocalisé depuis les régions Centre, Île-de-France et Hauts-de-France vers l'Europe et surtout l'Asie. L'intégration se fait aussi par des activités telles que le tourisme qui renforcent le dynamisme des métropoles mais également des régions littorales et, dans une moindre mesure, montagnardes. Certains territoires s'appuient sur le savoir-faire productif et sur l'innovation (Aerospace Valley dans le Sud-Ouest).

## C – La place des régions dans l'aménagement

### 1 – Un acteur incontournable

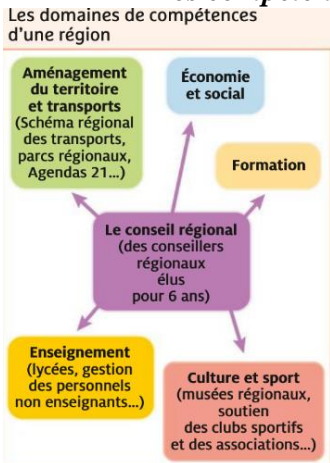
La France compte 18 régions, dont 5 outre-mer. La réforme territoriale de 2015 a réduit leur nombre de 22 à 13 pour la France métropolitaine. Ces régions regroupent un nombre variable de départements : un seul pour les DOM comme la Réunion, 13 pour l'Occitanie. Les régions sont désormais l'échelon principal entre l'État et les intercommunalités. Certaines régions, comme la Bretagne ou les régions d'outre-mer, correspondent à des régions historiques où le sentiment régional est souvent fort. D'autres ont été créées de toutes pièces (Grand Est).

La région est peu à peu devenue un territoire de proximité. Plus de 80 % des déplacements quotidiens se font dans le cadre du territoire régional. Les politiques régionales de transport, qui passent notamment par l'entretien et le développement des réseaux de TER, sont donc un enjeu majeur.

L'essentiel du pouvoir est détenu par le conseil régional, élu au suffrage universel depuis 1986. Celui-ci est devenu un acteur majeur de l'aménagement des territoires. La région bénéficie de recettes importantes, surtout fiscales et des dotations de l'État. Les régions

françaises ont donc toujours moins de pouvoirs que leurs homologues espagnoles, italiennes ou allemandes.

## 2 – Des compétences de plus en plus nombreuses



Les régions avaient déjà été dotées d'attributions plus importantes dans le cadre des lois de décentralisation de 1982 puis de 2003, mais la réforme régionale de 2015 les a renforcées. Certaines d'entre elles (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Hauts-de-France...) sont désormais plus grandes, plus peuplées et plus puissantes sur le plan économique. La région agit dans de nombreux domaines : développement économique, urbanisme, mais aussi santé, gestion du patrimoine culturel et naturel (parcs naturels régionaux), Agendas 21 régionaux. Dans le domaine de l'éducation, la région finance et gère notamment la construction et l'entretien des lycées. Le domaine des transports est un secteur sensible : l'entretien des TER, l'amélioration des routes permettent de faciliter la vie quotidienne des habitants mais aussi d'attirer des activités économiques grâce à une meilleure accessibilité du territoire.

## 3 – Des objectifs ambitieux

Elles ambitionnent de rivaliser avec les grandes régions allemandes ou britanniques et d'être des acteurs spatiaux compétitifs dans la mondialisation.

La région cherche à renforcer l'attractivité des territoires. Le marketing territorial, souvent utilisé, « vend » la région aux touristes mais aussi aux investisseurs français ou étrangers. Il s'agit de gagner en compétitivité, dans le cadre d'une concurrence accrue entre territoires.

Les régions participent activement à l'action économique territoriale (formation professionnelle) et à l'organisation d'événements au rayonnement international (festivals de cinéma, compétitions sportives comme les JO 2024) qui contribuent à leur attractivité. Elles interagissent avec les autres collectivités territoriales et collaborent avec l'État sur le financement de projets importants (soutien à des filières innovantes...). Elles élaborent des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

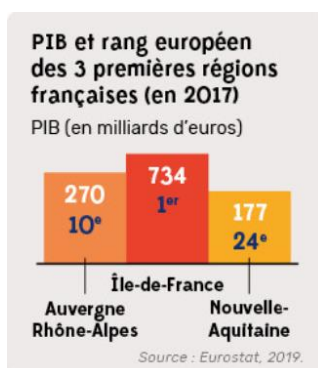
## 4 – Des écarts importants

### a) Des inégalités profondes

La population des régions et leur poids économique sont très inégaux : la Corse a 38 fois moins d'habitants que l'Île-de-France et son PIB est 17 fois plus faible que celui de PACA. Plusieurs régions ne comptent qu'une seule métropole (Lille pour les Hauts-de-France), mais le réseau urbain est parfois plus complexe : concurrence entre Caen, Le Havre et Rouen en Normandie, existence de métropoles de moindre importance en Auvergne-Rhône-Alpes (Clermont-Ferrand, Grenoble, Saint-Étienne qui entretiennent des relations avec Lyon).

Dans le cadre de la réforme régionale de 2015, le choix des préfectures des régions fut donc un enjeu de pouvoir fort : Toulouse préférée à Montpellier, Rouen à Caen, Strasbourg à Nancy.

### b) L'Île de France : une région très intégrée à la mondialisation



L'opposition « Paris contre les territoires » est un débat récurrent, de nombreuses régions reprochant à Paris son poids écrasant et le fait qu'une bonne partie des grands investissements concerne l'Île-de-France. En effet, la région concentre 31 % du PIB national et 4,5 % du PIB européen. Destination majeure du tourisme international, ville d'art et de culture, Paris est aussi une des capitales mondiales du luxe. Elle accueillera les Jeux olympiques de 2024 en s'appuyant sur son accessibilité à différentes échelles et ses réseaux de transport (Grand Paris Express).

### c) Le poids des métropoles régionales

Les 22 métropoles sont les principaux moteurs de la croissance économique, de l'attractivité et de la compétitivité des territoires. Elles ont pour ambition de valoriser tes fonctions économiques métropolitaines (finance, commerce, hautes technologies...), d'attirer les investisseurs internationaux, de développer les capacités



universitaires de recherche et d'innovation, et d'assurer la promotion internationale de leur territoire.

Ces métropoles servent d'entraînement à l'ensemble de leur région et ont des potentiels variés. Celles du Grand-Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine) : Rennes, Nantes, Toulouse, Bordeaux, peuvent s'appuyer sur des populations jeunes et dynamiques. Leurs 56 pôles de compétitivité et d'innovation attirent des actifs hautement qualifiés.

Les concurrences sont fortes entre des métropoles comme Nantes, Bordeaux, Nice, ou Rennes, qui proposent les mêmes atouts (cadre de vie, marché de l'emploi, patrimoine, universités...) attirant investissements et entreprises, ou bien entre les régions touristiques, notamment littorales. L'ancienne rivalité entre Toulouse et Bordeaux à propos de l'accueil de grands aménagements, de transport par exemple, se double désormais d'une concurrence à l'échelle européenne : Toulouse est en compétition avec Hambourg pour les sites de production d'Airbus A321.

#### d) Des espaces en marge

D'autres métropoles sont aujourd'hui nettement plus en retrait (Poitiers, Limoges, Amiens...). Les régions rurales éloignées de l'influence des métropoles (Massif central) ont une démographie vieillissante et des activités productives insuffisantes. Elles sont confrontées à la désertification des services, tout comme de nombreuses villes, petites ou moyennes (Gap, Privas...). Les territoires ultramarins (Mayotte, La Réunion), malgré leurs atouts touristiques, sont marqués par des déficits socio-économiques importants, et par l'éloignement des marchés européens.

Les communes périurbaines des grandes métropoles, souvent confrontées à des taux de chômage élevé, sont souvent en compétition pour des projets nouveaux comme l'accueil de centres commerciaux, de plateformes logistiques. La crise des « gilets jaunes » née en 2018 a mis l'accent sur l'opposition entre une France des « élites urbaines » et une France périurbaine et rurale se sentant délaissée.

La cohésion est donc un enjeu majeur pour éviter les fractures territoriales. L'État soutient les territoires en difficultés économiques et sociales (espaces ruraux désertifiés ou en voie de désindustrialisation). Les quartiers prioritaires où se concentrent la pauvreté et le chômage bénéficient d'aides et de dispositifs d'exonération fiscale. La fracture numérique, le désenclavement sont au cœur des projets d'aménagement. Le risque majeur est celui d'un accroissement des inégalités entre territoires gagnants et territoires perdants.

#### Conclusion

Du fait de la tradition centralisatrice de la France, Paris concentre l'essentiel des pouvoirs politique et économique. Le PIB de l'Île-de-France est sans commune mesure avec celui des autres régions. Le Nord et l'Est de la France ont connu, dans les années 1970-1980, une désindustrialisation au profit des régions du Sud et de l'Ouest. Les régions littorales, les métropoles et certains territoires frontaliers ont profité de l'ouverture européenne et mondiale. Les régions peu peuplées, souvent montagneuses, s'intègrent plus ou moins par l'agriculture et le tourisme.

Les acteurs de ces recompositions sont multiples. Il s'agit pour partie d'acteurs publics : l'État mais aussi les collectivités territoriales et notamment les régions et métropoles, dont les compétences ont été accrues par la décentralisation. Les entreprises françaises ou les FTN étrangères orientent leurs investissements en fonction des avantages comparatifs, parmi lesquels l'accessibilité, qui favorise souvent les métropoles.

Les 18 régions françaises, dont 5 outre-mer, sont des territoires de proximité dans lesquels se déroulent la majorité des déplacements des populations. Elles jouent un rôle accru dans l'aménagement des territoires. Elles cherchent à renforcer leur attractivité : rivalités entre les régions et Paris, mais aussi entre les régions elles-mêmes et face aux régions européennes. La concurrence s'exerce aussi à l'intérieur même des régions, notamment entre les espaces métropolitains. Ces rivalités n'excluent pas une coopération souvent favorisée par l'Europe (programmes INTERREG).

